Impression : mars 2004
180 exemplaires

Image de couverture : Peinture balinaise – Anonyme

liege

femmes

Bureau de l'Egalité des Chances

Work in Progress – Etudes Genre

Atelier organisé par le Laboratoire Interuniversitaire en Etudes Genre (LIEGE) et le Bureau de l'Egalité des Chances de l'Université de Lausanne – 19 mars 2004

4 Avant-propos
Gaël Pannatier

ATELIER THÉMATIQUE : L'ORDRE DES GENRES À TRAVERS LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL : LE TRAVAIL DES FEMMES EN SUISE DES ANNÉES TRENTE À LA FIN DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

6 Politique de l'emploi et division sexuelle du travail. La délégitimation du droit au travail des femmes durant la crise des années trente en Suisse, en France et en Grande-Bretagne
Céline Schoeni

10 Les ouvrières chez Paillard SA pendant la Seconde Guerre mondiale. Un cas d'entreprise du secteur des machines
Manon Schick

14 Marché du travail, ordre intérieur et rapports sociaux de sexe dans la Suisse de la Deuxième Guerre mondiale : la gestion des mobilisations
Nora Natchkova

18 Politique syndicale et travail féminin : l'exemple du conflit du cadran métal (1946)
Sabine Christe

THEMES VARIES

20 « Comment sais-tu que tu es une fille ? Parce que j'ai les cheveux longs. » Perception des stéréotypes de genre et construction de l'identité sexuée chez des enfants âgés de 3 à 7 ans
Anne Dafflon Novelle

22 Le sexisme des manuels et documents scolaires utilisés au 20e siècle dans les cantons romands
Huguette Junod

26 Ambulancières et éducateurs du jeune enfant. Références et stratégies sexuées dans les carrières pionnières
Josianne Bodart Senn

30 Judith Butler, Antigone et la psychanalyse : quelques questions critiques
Muriel Gilbert

34 Mutilations génitales féminines en Europe : Abolitions et résistances. L'exemple des Sénégalaises et Maliennes de France
Ndeye Tening Niang

38 Domination masculine et changement social : la migration, une opportunité de re-négocier les relations de genre ?
Anne-Line Rodriguez

40 Représentation des figures féminines et masculines dans trois films du Nouveau Cinéma Suisse
Valérie Jaccard

44 L'homophobie comme facteur de (re)production du système de genre
Céline Perrin

48 « Pourquoi le sexe donnerait-il lieu à une classification quelconque ? »
Elvita Alvarez

52 Présentation des intervenantes

54 Présentation du LIEGE et du Bureau de l'Egalité des Chances

56 Programme de la journée du 19 mars 2004

57 Présentation de Nouvelles Questions Féministes (NQF)

5 Remerciements

Avant-propos

Depuis trois ans, une journée annuelle de « Work in progress – Etudes Genre » est organisée à l'Université de Lausanne fruit de la collaboration du LIEGE – Laboratoire interuniversitaire en Etudes Genre – et du Bureau de l'Egalité des chances de l'Université de Lausanne. Cette rencontre poursuit plusieurs objectifs principaux. Elle vise à soutenir les jeunes chercheur·e·s en Etudes Genre, à visibiliser les travaux accomplis dans ce champ et à créer un espace de discussion scientifique centré sur le genre tout en s'ouvrant sur des champs de recherche forts différents. Comme en 2003, la présente publication complète cette journée de rencontre et d'échanges et participe à la visibilisation et diffusion des travaux actuels en Suisse romande[1].

Les Etudes Genre acquièrent peu à peu une place plus légitime au sein des universités suisses, tant par les premiers enseignements qui s'y consacrent de manière centrale, que par le développement des recherches féministes. L'intégration de cette perspective s'observe par ailleurs chez des enseignant·e·s de différents statuts et facultés ainsi que dans les travaux des étudiant·e·s et des doctorant·e·s[2].

Un soutien pour les chercheur·e·s

Ces Etudes restent cependant encore très peu institutionnalisées en Suisse et les chercheur·e·s ont besoin de soutien pour mener des travaux sur ces questions. En effet, d'une part se profiler comme chercheur-e-s en Etudes Genre peut rester difficile voire discriminant dans certains milieux et un handicap pour faire carrière. D'autre part la perspective de genre n'est de loin pas développée de manière systématique, et le plus souvent les jeunes chercheur·e·s trouvent peu d'interlocuteurs et d'interlocutrices s'inscrivant dans une analyse des rapports sociaux de sexe à l'intérieur de leurs propres champs d'insertion (droit, économie, sciences mais aussi dans des facultés plus sensibilisées telles que les Lettres, la théologie ou les sciences sociales).

Le LIEGE – projet de mentoring collectif – s'investit pour soutenir la recherche féministe et principalement la relève, en mettant en réseau des chercheuses et chercheurs en Etudes Genre. Regroupant plus de 330 membres au printemps 2004, il soutient et met en contact les personnes intéressées, en face à face ou en groupes, ceci en dépassant les frontières des disciplines, des universités et des statuts, et en intégrant aussi des personnes extérieures aux universités.

Au-delà des disciplines

Un autre point à souligner est la transversalité des Etudes Genre, bien illustrée par la diversité des contributions présentées lors des *Work in progress*. Ces Etudes ont démontré ces dernières décennies les apports du dialogue entre disciplines. La perspective des rapports sociaux entre femmes et hommes permet d'aborder des objets de recherches fort différents et ouvre des croisements de questionnements fructueux. Plus fondamentalement, les chercheuses féministes prônent depuis plus de 30 ans l'interdisciplinarité, remettant d'ailleurs aussi en cause la structure du monde académique. Mais ce travail de dépassement des frontières disciplinaires est ardu et demande du temps[3].

Les chercheur·e·s sont encouragé·e·s à participer aux colloques, rencontres et revues de leurs « disciplines » et à sensibiliser d'ailleurs leurs collègues à cette approche, mais il faut aussi en parallèle créer des espaces où se retrouver par l'approche commune de l'analyse des rapports sociaux de sexe. C'est l'objectif du *Work in Progress* en Etudes Genre, avec la particularité de présenter des travaux et réflexions en cours d'élaboration et de travailler de manière assez informelle sur les difficultés rencontrées. Des rencontres ou cycles de présentation de format « Work in progress » sont aussi mis sur pied dans d'autres universités depuis quelques années (Fribourg, Berne, Zurich). D'autres types de manifestations plus formelles se mettent en place régulièrement en Suisse et à l'étranger, journées de travail thématiques, colloques, congrès[4].

[1] Pour préciser le déroulement de la journée : une large place est laissée aux échanges et à la discussion. Les intervenantes disposent de 20 minutes pour leur présentation (axée sur les contributions regroupées dans ce recueil), puis une discutante spécialiste du champ intervient durant 5 minutes et ouvre la discussion à l'ensemble des participantes (15').

[2] Un recensement des enseignements en Etudes Genre est disponible dans le Guide des études genre en Suisse romande, publié à chaque rentrée académique par le LIEGE.

[3] Sur le thème de l'interdisciplinarité et des études genre, cf le dossier du volume 23/1 de *Nouvelles Questions Féministes* (mars 2004).

[4] La plate-forme d'information trilingue Gender Campus fournit un panorama des manifestations et des structures existantes en Suisse. www.gendercampus.ch

Sur le plan des publications, il faut par ailleurs relever l'activité de la revue *Nouvelles Questions Féministes*, liée au LIEGE depuis 2002. Cette revue scientifique francophone de renom diffuse depuis plus de 20 ans des recherches en Etudes Genre sur le plan international, en accordant une attention particulière à la publication et au soutien de travaux de jeunes chercheur·e·s.

Concernant le document que vous avez entre les mains, elle présente les travaux de chercheuses de Suisse romande plus ou moins avancées dans leurs recherches et leurs parcours académiques. Les contributions sont de type assez différents, présentant des travaux de licence, de diplômes ou de thèses ainsi que des recherches en cours. C'est l'occasion d'une première présentation publique et écrite pour certaines intervenantes ou d'un partage d'une réflexion en cours d'élaboration pour des chercheuses plus confirmées. Le point commun reste l'échange scientifique et la progression personnelle par le soutien des pairs.

Dans l'immédiat, bonne découverte des travaux présentés lors du *Work in progress* – Etudes Genre 2004 !

Gaël Pannatier – coordinatrice du LIEGE

Politique de l'emploi et division sexuelle du travail

La délégitimation du droit au travail des femmes durant la crise des années trente en Suisse, en France et en Grande-Bretagne

Céline Schoeni

Les sources historiques à disposition pour la période des années trente, qu'il s'agisse de sources législatives, d'articles de presse toutes tendances confondues, de rapports émanant du Bureau international du travail ou encore de procès-verbaux issus d'associations féminines/féministes diverses, s'accordent toutes pour aborder la question de l'activité professionnelle des femmes sous l'angle du « problème » du travail féminin. Cette manière d'appréhender ce qui constitue une réalité sociale depuis plusieurs décennies – le *travail salarié* des femmes – est loin d'être anodine et révèle une tension entre les genres dans le domaine productif, et plus largement concernant les rôles sexués et l'ordre social. En réalité, dès que les opportunités d'emploi ont été restreintes, lorsque la crise économique et le chômage se sont fait ressentir, les femmes ont été accusées d'accaparer les postes de travail et par là même de faire progresser le chômage masculin. Un discours visant à condamner le travail féminin s'est alors développé dans les pays industrialisés. Plusieurs types de solutions émanant d'actrices et d'acteurs sociaux multiples – Etat, patronat, syndicats, associations féminines/féministes – ont été proposés en vue de résoudre ce « problème » du travail féminin. L'analyse du débat de société relatif à cette question met clairement en évidence que l'enjeu ne se limitait pas à l'unique question du travail salarié des femmes, mais qu'il englobait également les questions de légitimité du droit au travail, de hiérarchie familiale, de division sexuelle du travail répondant à des considérations d'ordre économique et à une distribution sexuée du pouvoir social et des statuts dans la société.

L'objectif de cette contribution est de présenter quelques hypothèses de travail avancées dans le cadre de mon projet de thèse, qui portera plus spécifiquement sur l'analyse d'une polémique – dénommée la « lutte contre les doubles salaires » – visant à interdire le travail des femmes employées dans les services publics et mariées à un conjoint fonctionnaire. Trois exemples nationaux – la Suisse, la France et la Grande-Bretagne – sont étudiés dans une perspective comparative me permettant de dégager les tendances récurrentes et les spécificités nationales de la condamnation de l'emploi féminin durant les années trente. L'idée directrice est d'évaluer les discours sur le travail féminin et les mesures législatives envisagées pour le limiter comme étant des enjeux à des niveaux multiples : sociétal, économique et politique.

L'opposition au travail féminin : un élément transnational

L'opposition à l'activité salariée des femmes n'est pas un phénomène nouveau en soi et elle n'est pas spécifique aux années trente. Les périodes où le travail féminin s'est retrouvé au cœur d'un débat de société correspondent à des moments historiques marqués par des bouleversements profonds (industrialisation, guerre, crise). La condamnation du travail salarié féminin au cours des années trente se manifeste plus précisément lors de la période marquée par la crise économique et la raréfaction de l'emploi entre 1932 et 1936. C'est dans ce contexte que s'inscrit la campagne de « lutte contre les doubles salaires », qui visait une diminution, voire une suppression pure et simple, du travail des femmes mariées. Cette polémique extrêmement virulente, qui remettait ouvertement en cause la légitimité du travail d'une catégorie de salariées, s'est principalement cristallisée sur l'activité professionnelle des femmes fonctionnaires mariées à un collègue également fonctionnaire, sous prétexte que leur engagement était une injustice sociale en temps de crise économique et que le salaire de leur époux suffisait largement pour subvenir à l'entretien de la famille. La pression sur le travail féminin s'est donc renforcée et diverses mesures légales en vue de le limiter ont été préconisées dans l'ensemble des pays industrialisés et appliquées avec plus ou moins de rigueur. Ces mesures restrictives de l'emploi féminin se distinguent toutefois des réglementations antérieures sur deux points.

Statut et impact des mesures restrictives

Premièrement, il ne s'agit pas de réglementer le travail féminin par le biais de mesures protectionnistes instaurées « pour le bien » des salariées (interdiction du travail de nuit ; interdiction du travail avec certaines matières jugées nocives), mais bien d'introduire des restrictions légales de

l'activité salariée féminine ayant comme objectif affiché la « sauvegarde » des emplois masculins dans le secteur tertiaire alors en pleine expansion. Les mesures restrictives de l'emploi féminin générées par la polémique sur les doubles salaires ont donc un statut « à part » – bien que s'inscrivant dans une logique similaire de (re)construction de la division sexuelle du travail – par rapport à l'ensemble des réglementations du travail féminin mises en œuvre au tournant du siècle et au début du XXe siècle.

Deuxièmement, dans le cadre de la polémique sur les doubles salaires, la campagne qui se dessine contre l'activité professionnelle des femmes concerne le travail féminin *qualifié*. Le fait de soumettre le travail des femmes fonctionnaires à certaines conditions (comme le célibat ou le niveau salarial du mari) constitue un moyen d'entraver leur insertion professionnelle dans un domaine leur permettant d'entrevoir une amélioration qualitative de leurs conditions de travail. Les salaires des employées du secteur public sont en effet plus élevés que ceux des ouvrières, et le principe de l'égalité salariale est parfois même appliqué au sein de certains secteurs de la fonction publique, comme dans l'enseignement en France dès 1919. Dans l'imaginaire social, les postes de fonctionnaires étant ouverts à des femmes issues des classes moyennes, la conception du travail féminin se modifie et celui-ci est de plus en plus associé à une émancipation ou à un choix personnel et non plus au traditionnel « salaire d'appoint » de l'ouvrière. Déconnectée dans la majeure partie des cas de la réalité de vie quotidienne des salariées, cette vision fantasmatique du travail féminin traduit en réalité des inquiétudes masculines face à des transformations socio-économiques et à une présence davantage visible des femmes sur le marché du travail.

La condamnation du travail des femmes fonctionnaires mariées prend donc une signification dans l'entre-deux-guerres qu'il s'agit de mettre en perspective à un double niveau. D'une part, l'analyse de l'opposition au travail salarié des employées du service public met en évidence que la division sexuelle du travail au sein de la sphère productive n'est pas un phénomène figé, mais qu'elle se module en fonction d'un contexte historique donné. La cristallisation de l'attention des hommes sur le travail des femmes dans le secteur tertiaire s'explique par le fait que les femmes semblent représenter une concurrence déloyale et menacer les emplois masculins. Au-delà d'une éviction pure et simple des femmes salariées du secteur public sous prétexte de chômage masculin, l'opposition à l'activité rémunérée des femmes fonctionnaires est révélatrice d'une tension entre les genres pour affirmer leur place respective au sein d'un secteur d'activité économique. La polémique sur les doubles salaires a donc permis de négocier et de redessiner les contours d'une hiérarchie sexuée des postes de travail en fragilisant et délégitimant le droit au travail d'une catégorie de salariées par l'institution de critères différenciés dans l'accès et la sécurité de l'emploi selon l'appartenance sexuée.

D'autre part, d'une manière plus générale, la lutte contre les doubles revenus prend également sens par rapport au maintien d'un certain ordre des genres au sein de la société dans son ensemble et vis-à-vis de la répartition sexuée entre travail productif et reproductif. Les tentatives de régulation de l'emploi féminin au cours des années trente s'inscrivent dans une perspective plus large de restauration d'un ordre social sexué et hiérarchisé perçu comme menacé par la crise économique, l'évolution du travail féminin et la prétendue dislocation de la famille. Le retour en force de l'idéologie de la femme « épouse-mère-ménagère» et la revalorisation du rôle traditionnel des femmes au sein de la sphère privée, toile de fond sur laquelle se déroule la polémique sur les doubles salaires, contribuent également à confiner les femmes à leur foyer et à renforcer le rôle de pourvoyeur de la famille dévolu aux hommes. Par extension, les considérations généralisantes sur « les devoirs de l'épouse au foyer » et la mentalité hostile au travail féminin jouent en faveur d'une délégitimation de l'activité professionnelle de l'ensemble des salariées.

Perspective comparative

L'opposition au travail féminin, qui s'exprime par le biais de la lutte contre les doubles salaires au cours de l'entre-deux-guerres, se manifeste avec la même virulence en Suisse, en France et en Angleterre. Cependant, les réponses apportées à ce prétendu problème du travail féminin varient selon les aires géographiques.

L'exemple suisse

En Suisse, la polémique sur les doubles salaires aboutit à une politique de l'emploi féminin incohérente. Aucune loi fédérale n'interdit catégoriquement l'engagement et la garantie de l'emploi des femmes mariées dans la fonction publique, cependant la loi de 1927 sur le statut des fonctionnaires introduit le mariage comme « juste motif » de renvoi. A défaut d'un cadre législatif strict, l'illégitimité pèse lourdement sur l'activité rémunérée des fonctionnaires mariées ou désirant se marier un jour, ce qui augmente considérablement le nombre de femmes potentiellement concernées par ce type de mesure législative. Dans ce contexte, une myriade de mesures limitatives à des niveaux divers – communal et cantonal – et de nature diverse – lois, règlements, mesures incitatives pour un retour

au foyer – voient le jour. A titre d'exemple, les institutrices qui se marient sont licenciées suite à de nouvelles lois scolaires dans les cantons de Soleure (1934) et du Tessin (1934). De telles propositions concernant les institutrices et les employées dans les administrations communales et cantonales apparaissent dans plusieurs cantons suisses. Il est particulièrement intéressant de souligner que la seule enquête qui tente d'évaluer le nombre de couples à «doubles salaires » dans l'administration fédérale, réalisée sous la pression d'un postulat réclamant la suppression des « doubles gains » (1933), a révélé qu'il existait très peu de couples dans cette situation, à tel point que le Conseil fédéral a refusé de légiférer en la matière. Par ailleurs, les lois envisagées à l'égard des institutrices mariées sont rarement entrées en vigueur, ou alors elles ont été à tel point « aménagées » en introduisant une série de situations d'exception qu'elles perdaient leur sens par rapport à leur objectif initial apparent. Ceci s'explique en partie par l'importance du nombre de femmes mariées exerçant cette profession, notamment à un niveau primaire. Il était inconcevable, voire irréalisable d'un point de vue pratique, de licencier toutes les salariées et de les remplacer. Cette solution s'avérait surtout très peu rentable en raison des salaires inférieurs des institutrices.

Les cas français et anglais

En ce qui concerne la France et la Grande-Bretagne, de manière plus schématique et synthétique, nous pouvons encore signaler deux cas de figure différents. En Grande-Bretagne, les administrations ont parmi leurs règles statutaires la démission obligatoire des femmes fonctionnaires lors de leur mariage. La barrière du mariage est donc réelle et contraignante, et ceci malgré le *Sex Disqualification Removal Act* de 1919 instituant la non-possibilité de discriminer une personne en fonction de son sexe ou de son état civil. L'exclusion des fonctionnaires mariées – bien que pas toujours strictement appliquée dans la réalité – existait déjà avant l'entre-deux-guerres dans la législation, mais la crise des années 1930 a encore renforcé la pression contre le travail féminin. La France, par contre, se singularise par une politique restrictive modérée à l'égard des salariées de la fonction publique. Pourtant, si les mesures législatives concrètes excluant les femmes mariées de l'emploi sont peu nombreuses, d'autres moyens ont été mis en œuvre pour restreindre le travail féminin, tels que la limitation de l'accès au concours d'admission et le contingentement du personnel féminin dans certaines administrations. Il faut également signaler en France l'importance de la pression nataliste teintée de nationalisme largement relayée dans la sphère publique par les mouvements et associations pro-natalistes/familiaux, qui ont largement contribué par leur discours et leurs actions à renforcer la norme sociale de l'épouse au foyer.

La polémique sur les doubles salaires, bien qu'elle concoure sans aucun doute à délégitimer le droit à l'emploi de toutes les salariées indépendamment de leur appartenance nationale, débouche donc sur des mesures restrictives légales diverses, plus ou moins radicales d'un pays à l'autre. Pour tenter d'expliquer les différences observées, il est nécessaire d'intégrer à l'analyse comparative des spécificités nationales comme l'insertion des femmes sur le marché du travail ou encore les politiques familiales existantes, intrinsèquement liées aux politiques de l'emploi. Les femmes en tant qu'actrices sociales, par le biais des nombreuses associations féminines/féministes nationales et internationales de l'époque, jouent également un rôle dont il faut tenir compte dans le vaste processus de (re)définition de leur fonction dans le secteur tertiaire, et plus largement au sein de la société.

Piste d'analyse

En fonction de ces différents paramètres, et contrairement à ce que l'on trouve dans l'historiographie actuelle, je formule l'hypothèse que l'on ne peut pas affirmer que tel ou tel pays est davantage bienveillant et/ou tolérant à l'égard du travail féminin. En Suisse, par exemple, l'absence d'une politique de l'emploi féminin homogénéisée sur l'ensemble du territoire a permis aux autorités d'embaucher à leur guise, tout en bénéficiant d'une marge de manœuvre non négligeable dans l'engagement et le renvoi du personnel féminin au vu de l'hostilité régnante envers le travail salarié des femmes mariées, surtout des employées du secteur public. Les projets de lois envisagés en vue de limiter le nombre de femmes mariées n'ont pas systématiquement abouti, en raison des multiples difficultés d'application, notamment par rapport à l'élaboration de critères d'éviction des femmes de l'emploi et à la définition de la notion de « double salaire », mais ils ont débouché pour la plupart sur d'autres mesures visant à précariser et à délégitimer le travail de ces mêmes catégories de femmes fonctionnaires (réduction de salaires pour le personnel féminin uniquement, suppression de l'indemnité logement pour les salariées mariées, exclusion des caisses de pension). La polémique sur les doubles revenus a donc indéniablement affecté la position des femmes exerçant une activité professionnelle dans le secteur tertiaire par le biais d'une précarisation de leur emploi et d'une dégradation de leurs conditions de travail.

En France, les femmes mariées représentaient une part importante du salariat, notamment dans le secteur tertiaire. Leur exclusion du marché du travail était difficilement envisageable et aucune politique contre l'emploi féminin menaçant

ouvertement les femmes mariées de renvoi ou de non-engagement n'a été appliquée. Par contre, une politique familiale conséquente visant à promouvoir l'augmentation de la natalité comme un objectif national, qui s'est traduite par le développement d'allocations familiales dès 1932, a contribué à encourager les mères à rester au foyer. Cette tentative d'arrimer les femmes à leur devoir de mère reproductrice perpétuant la « race » française peut être appréhendée comme une réponse aux inquiétudes démographiques, mais également comme une tentative d'intervention sur l'évolution de travail féminin en France et du rôle des femmes dans la société. Si aucune interdiction légale de travailler n'affecte les Françaises, on ne se prive pas de leur rappeler leur rôle primordial au foyer et d'aménager des facilités financières pour qu'elles y restent.

En Angleterre, la période de l'entre-deux-guerres correspond à la réorganisation de l'administration publique, et plus généralement du secteur public. Au cours de cette restructuration, une vague de licenciements a touché les femmes employées dans les services publics dès les années vingt, sous prétexte de libération des postes pour les hommes mobilisés au cours de la Première Guerre mondiale. La ligne de force de la politique de l'emploi dessinée par le gouvernement consistait avant tout à redéfinir une structure sexuée et pyramidale quant à l'attribution des postes de travail, structure momentanément menacée par l'engagement conséquent des femmes pendant le conflit et les revendications d'égalité dans l'accès au travail qui ont débouché sur le *Sex Disqualification Removal Act* de 1919. Les pratiques discriminatoires datant de la fin du XIXe siècle ont été réintroduites dès la fin du conflit : exclusion des femmes mariées de la fonction publique, recrutement différencié lors de l'engagement à un poste pour les hommes et les femmes, ségrégation des postes et réorganisation des grades assignant les femmes à des secteurs considérés comme féminins avec des statuts et des salaires inférieurs. Les lois en vigueur étant déjà très strictes quant au travail des femmes mariées, la polémique contre les doubles salaires au cours des années trente a surtout contribué à renforcer et à généraliser une division sexuée du travail déjà largement amorcée dans la décennie précédente.

En guise de conclusion, soulignons que les solutions nationales envisagées pour « régler » la question du travail féminin durant l'entre-deux-guerres, bien que se modulant en fonction de réalités socio-économiques différentes, tentent toutes de répondre à deux impératifs qui constituent le paradigme de la lutte contre les doubles salaires. D'une part, maintenir un ordre des genres dans la société, ciment d'un ordre social capitaliste et, d'autre part, de s'assurer la disponibilité constante d'une main-d'œuvre rentable et flexible en fonction des besoins de l'économie. Or, malgré des différences d'appartenance de classe, les femmes exerçant une activité professionnelle constituent cette masse salariale malléable en raison de leur insertion dans le marché du travail sous le signe de la discrimination avec un statut et donc un salaire inférieur, même si elles possèdent des qualifications souvent similaires à celles de leurs collègues masculins.

Références

Frader, Laura (1988). « Définir le droit au travail : rapports sociaux de sexes, famille et salaire en France aux XIXe et XXe siècles ». *Le Mouvement social*, no 184, 5-22.

Offen, Karen (1996). « El cuerpo politico : mujeres, trabajo y politica de la maternidad en Francia, 1920-1950 ». In Gisela, Block et Pat, Thane (Eds), *Maternidad y politicas de genero* (pp. 245-277). Madrid : Ed. Catedra, Universidad de Valencia, Instituto de la Mujer.

Schoeni, Céline (2002). *La lutte contre les doubles salaires et l'emploi féminin dans le canton de Vaud durant les années trente. Le cas des institutrices primaires mariées*. Lausanne : mémoire de licence sous la direction du Professeur H.U. Jost.

Studer, Brigitte (2000). « Sites of Contest and Negociation : Women's industrial and clerical work until the Second War in Switzerland ». In *Gender, Class in the 20th century* (pp.137-153). Gand : Institut d'histoire sociale.

Zimmeck, Meta (1984). « Strategies and Stratagems for the Employment of Women in the British Civil Service, 1919-1939 ». *The Historical Journal*, XXVII, 901-924.

Les ouvrières chez Paillard SA pendant la Seconde Guerre mondiale. Un cas d'entreprise du secteur des machines.

Manon Schick

« J'avais 17 ans quand j'ai commencé chez Paillard. Pendant les mobilisations, il a manqué des hommes, on faisait avec ceux qui restaient. De temps en temps, les militaires venaient une semaine en congé. Des fois, on travaillait le soir jusqu'à 21 heures, mais je ne me souviens pas qu'on était payé plus. »[1] Ce témoignage de Mme B., ouvrière chez Paillard à Ste-Croix entre 1939 et 1943, montre que la guerre est une période particulière pour le travail, aussi bien féminin que masculin.

En quoi la guerre modifie-t-elle les frontières entre le travail perçu comme féminin et comme masculin? Les femmes remplacent-elles les hommes mobilisés? Accèdent-elles à de nouveaux postes et cela influence-t-il la représentation que l'on se fait du travail féminin? Il est difficile de répondre à ces questions par le biais des statistiques, car celles qui concernent le travail pendant la guerre sont très lacunaires. Pour observer comment se perpétue la différence des genres sur le marché du travail, il se révèle donc intéressant d'étudier le travail des femmes dans une usine précise. J'ai choisi de travailler sur Paillard SA, entreprise vaudoise de petite mécanique[2].

Paillard SA est à l'époque de la guerre une entreprise très importante pour le Nord vaudois: 1000 à 1500 ouvriers et ouvrières travaillent dans les usines de Ste-Croix et d'Yverdon. Ses produits (machines à écrire Hermès, caméras Bolex, radios et gramophones) sont exportés dans le monde entier. Les femmes représentaient 20% de la main-d'œuvre, soit près de 300 personnes, dans une fabrique d'un secteur traditionnellement masculin, le secteur des machines.

Evolution quantitative de la main-d'oeuvre féminine dans le secteur des machines

Durant la première moitié du 20ème siècle, la main-d'œuvre du secteur des machines reste essentiellement masculine, puisqu'elle compte moins de 10% de femmes (on trouve plus ou moins le même pourcentage dans le secteur de la métallurgie). En 1911, 4% seulement des ouvrier·e·s étaient des femmes. Toutefois, ce pourcentage augmente considérablement, il triple même, puisqu'elles représentent, en 1948, 11.8% du total des travailleur·euse·s[3]. Le secteur des machines est la branche industrielle qui connaît la plus grande augmentation de la proportion de femmes pendant la première moitié du 20ème siècle.

Entre 1937 et 1948, le pourcentage de femmes dans ce secteur augmente légèrement, de 9.1% en 1937 à 11.8% en 1948. Mais l'augmentation n'est pas linéaire: en 1942, les femmes atteignent le pourcentage record de 12.6% de la main-d'œuvre dans le secteur des machines. Les entreprises engagent, entre 1939 et 1942, proportionnellement plus de femmes que d'hommes. Il y a donc eu un net recours à la main-d'œuvre féminine durant la guerre dans l'industrie des machines. Cette augmentation ne semble pas être explicable uniquement par le remplacement d'hommes mobilisés. On peut émettre l'hypothèse que les femmes sont engagées pour combler le manque de main-d'œuvre pendant les fortes croissances de production. Durant les années suivantes, le nombre de femmes diminue, de même que celui des hommes, jusqu'à la fin de la guerre (mais sans jamais descendre en dessous du taux de 1938), avant d'augmenter à nouveau de façon importante dès 1946.

Chez Paillard également, le nombre de femmes augmente pendant la première moitié du siècle. En 1920 en effet, l'entreprise ne comptait qu'une vingtaine d'ouvrières. Entre 1929 et 1937, le nombre de femmes triple. L'augmentation est surtout visible en 1934-35, au moment où Paillard lance la production en série de la machine à écrire « Hermès Baby ». Comment expliquer une telle croissance? Est-ce dû au manque de main-d'œuvre masculine disponible sur le marché du travail à Ste-Croix? L'engagement des femmes répond-il à une volonté délibérée de Paillard de recourir à ce type de personnel, après l'avoir négligé pendant des années? Pour répondre à ces questions, on en est réduit aux hypothèses, car à aucun moment le Conseil d'administration ne s'exprime sur le sujet. Il

[1] Témoignage de Mme B. recueilli en juin 2002.
[2] Les archives de Paillard SA sont déposées aux Archives cantonales vaudoises.
[3] Chiffres tirés des statistiques des fabriques.

est probable que durant la crise du début des années 1930, Paillard ait cherché à limiter l'augmentation des coûts de production tout en augmentant le personnel. Une solution est d'engager des femmes, dont le coût salarial est moindre: entre 1932 et 1935, le nombre de femmes est multiplié par quatre alors que la main-d'œuvre masculine n'augmente que de 15%. La rationalisation du travail permet à la direction d'engager essentiellement des personnes sans formation pour des tâches répétitives, principalement des femmes en raison de la distribution sexuée et hiérarchisée des postes. L'analyse des offres d'emploi publiées par Paillard SA dans les journaux locaux, la Feuille d'Avis de Ste-Croix et le Journal d'Yverdon, montre que la direction cherche fréquemment des « jeunes filles » ou des « ouvrières », sans autre spécification.

La progression fulgurante du nombre de femmes chez Paillard dans les années 1930 ne se poursuit pas dans les années 1940: le début de la guerre voit certes une continuation de l'augmentation du pourcentage de femmes, qui représentent plus de 20% de la main-d'œuvre en 1942. Mais cette proportion stagne pendant les années suivantes: en effet, le nombre de femmes continue de croître de manière importante, mais le nombre d'hommes augmente également, ce qui fait qu'en 1948, les ouvrières représentent toujours le 20% de la main-d'œuvre, alors qu'en chiffres absolus leur nombre a augmenté de 40%. Leur roulement est toujours plus important que celui des hommes, ce qui explique un taux de recrutement plus fort chez les femmes.

La gestion de la main-d'oeuvre pendant les mobilisations

L'étude de la gestion de la main-d'œuvre chez Paillard SA durant les mobilisations permet de mettre en évidence une attitude spécifique de la direction vis-à-vis des femmes. Le remplacement des hommes appelés par l'armée par des femmes n'est que faible. On peut émettre l'hypothèse que les femmes engagées en remplacement d'hommes mobilisés ont temporairement occupé des postes considérés comme masculins mais essentiels pour la poursuite de la production. Il faut aussi relever la proportion importante d'hommes mobilisés et non remplacés: en octobre 1939, 107 hommes sont mobilisés et seules 32 personnes (25 hommes et 7 femmes) sont engagées pour les remplacer. Le remplacement de la main-d'œuvre n'apparaît donc pas comme une mesure privilégiée par la direction de Paillard.

La direction recourt plutôt aux demandes de dispense, comme la plupart des entreprises suisses, ou aux heures supplémentaires, moyen commode de répondre aux besoins accrus de la production sans prendre le risque d'engager de nouvelles personnes auxquelles elle ne pourrait fournir du travail en cas de baisse de la demande. Elle recourt également aux changements de postes du personnel non mobilisé. Certains secteurs de la fabrication sont fermés, en raison des difficultés d'exportations. Les personnes qui y travaillaient sont donc transférées à d'autres productions.

On constate donc que chez Paillard, les femmes n'ont que peu remplacé les hommes absents pour cause de mobilisation et que la direction a plutôt recouru à des solutions moins coûteuses et permettant de ne pas remettre en cause la division sexuée du travail.

Discrimination salariale

Les différences entre main-d'œuvre masculine et main-d'œuvre féminine chez Paillard, au niveau des salaires, des prestations sociales, de l'accès à des postes qualifiés, permettent de mettre en évidence une claire discrimination envers les femmes.

Les ouvrières de Paillard sont nettement moins payées que leurs collègues masculins. En 1933, le registre de paie des ouvrier·e·s indique un salaire féminin de 0.55 à 0.65 franc de l'heure, tandis que le salaire masculin s'élève de 1.10 à 1.65 francs de l'heure. Ces salaires rétribuent des tâches comparables, car ils figurent tous sous la catégorie « montage portable ». Cette inégalité salariale en fonction du sexe se poursuit pendant la période de la Seconde Guerre mondiale, même si les écarts se réduisent. L'écart entre le salaire féminin moyen et le salaire masculin moyen n'est « plus que » de 33% en 1947, un écart équivalent à d'autres entreprises du secteur des machines.

Les femmes sont également clairement discriminées dans l'attribution des allocations familiales et de renchérissement, et dans les prestations des assurances maladie et chômage. Dans le cas de l'assurance maladie par exemple, les ouvrières paient dès 1937 la même cotisation que les ouvriers (1.50 fr. par mois) pour une indemnité journalière en cas de maladie près de deux fois inférieure (6 frs pour les hommes contre 3.50 frs pour les femmes). L'inégalité entre femmes et hommes chez Paillard se poursuit au niveau des postes occupés. On constate dans les registres des ouvrier·e·s que les femmes sont réparties dans une vingtaine de tâches, dont certaines n'ont parfois pas de dénomination, et qu'elles ne sont pas représentées dans les postes à responsabilité de l'entreprise.

Comment expliquer, puisque les femmes représentent une main-d'œuvre meilleur marché, que Paillard (ou n'importe quelle autre entreprise) ne remplace pas tous ses ouvriers par des ouvrières? On peut émettre l'hypothèse que le

maintien de la ségrégation sexuelle du marché du travail est plus important que les économies réalisées sur les salaires des femmes.

Ségrégation du travail en fonction du genre

Pour les patrons de l'époque, les caractéristiques de la main-d'œuvre féminine la rendent tout à fait adaptée à certains travaux, mais difficilement transférable dans d'autres tâches. Main-d'œuvre d'une « moindre qualité », qui ne peut effectuer que des travaux légers: même si ce tableau n'est pas le portrait de la réalité, la direction de Paillard a une idée bien arrêtée sur les différences existant entre le personnel masculin et le personnel féminin. Il n'est par conséquent guère étonnant qu'elle ne parle jamais dans ses séances de substituer des ouvrières aux ouvriers. Le moindre coût de la main-d'oeuvre féminine n'apparaît pas comme suffisamment attrayant aux yeux des patrons. Toutefois, le pourcentage de femmes dans l'entreprise, nous l'avons vu, augmente de façon considérable dans les années 1930 et poursuit sa progression de manière plus lente durant la guerre. La ségrégation entre le travail dit masculin et le travail considéré comme féminin évolue: les femmes accèdent à des postes nouveaux, mais ceci ne se traduit pas par une remise en cause de la division sexuelle des rôles au sein de l'entreprise. C'est le principe de l'hélice: les femmes occupent de nouveaux postes, mais ceux-ci sont immédiatement dévalorisés au niveau de leur titre et du salaire. La direction de Paillard sait donc s'accommoder des « désavantages » que représente la main-d'œuvre féminine quand cela est nécessaire, comme en cas de pénurie de personnel ou lorsqu'il faut baisser les coûts de production, mais sans que cela ne se traduise en aucun cas par une plus grande reconnaissance (par exemple salariale) pour le travail féminin.

La division sexuelle du travail passe également par la mise en espace des ouvrier·e·s. Dans un travail à la chaîne, chaque personne doit assumer une tâche précise, différente de celle qui la précède et de celle qui la suit, ce qui empêche les comparaisons et sert de justification aux salaires distincts. Les personnes des deux sexes exécutent des tâches bien définies et ne paraissent pas interchangeables, alors que dans les faits les différences sont minimes.

La direction de Paillard catégorise les postes en fonction du genre, mais ce sont avant tout les besoins de la production qui motivent les engagements. Les patrons n'hésitent pas à mettre des femmes à des postes autrefois qualifiés de « masculins ». On constate que ce n'est pas la nature du travail effectué qui détermine si c'est une femme ou un homme qui l'exécute, puisque les femmes effectuent aussi des tâches lourdes et sales, et travaillent sur les mêmes machines que les hommes. Ce qui compte, ce sont essentiellement les qualifications requises. Pour des métiers qui exigent peu de qualifications antérieures, les patrons préfèrent engager des femmes, moins coûteuses.

L'analyse des photographies des ateliers de Paillard SA permet d'ailleurs de mettre en évidence la ségrégation spatiale nécessaire au maintien de la hiérarchie des genres. Toutefois, ces frontières symboliques ne parviennent pas à cacher que les travaux exécutés par l'un et l'autre sexe étaient tout à fait comparables. Les femmes ont donc petit à petit occupé des postes autrefois considérés comme masculins, mais sans que cela n'affecte l'édifice de la domination masculine.

La période de la guerre se révèle comme une période profondément conservatrice en matière de division sexuelle des rôles, alors que le marché de l'emploi est en mutation et que l'ordre social est remis en cause. Malgré le fait que les ouvrières aient contribué à l'essor pris par Paillard SA pendant la Seconde Guerre mondiale, cette période n'a pas mis fin aux discriminations dont elles étaient victimes.

Références

Cathomas, Maya (2000). *Rhetorik und Realität, Frauenerwerbsarbeit während des Zweiten Weltkrieges in der schweizerischen Maschinenindustrie, angezeigt am Beispiel der Brown Boveri & Cie, Baden*. Bâle : mémoire de licence sous la direction de la Professeure R. Wecker.

Schick, Manon (2003). *Le travail des femmes en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale, à travers l'exemple de Paillard SA, entreprise vaudoise de petite mécanique à Ste-Croix et Yverdon (1937-1948)*. Lausanne : mémoire de licence sous la direction du Professeur H.U. Jost.

Wecker, Regina (1997). *Zwischen Ökonomie und Ideologie. Arbeit im Lebenszusammenhang von Frauen in Kanton Basel-Stadt 1870-1920.* Zurich: Chronos.

Wecker, Regina (1999). « It Wasn't War! The Situation of Women in Switzerland 1939-1945 ». In Joy Charnley et al. (Ed.), *Switzerland and War* (pp. 61 -81). Berne: Lang.

Marché du travail, ordre intérieur et rapports sociaux de sexe dans la Suisse de la Deuxième Guerre mondiale : la gestion des mobilisations.

Nora Natchkova

De prime abord, l'attitude patronale face à la main d'œuvre féminine en Suisse ne figure pas dans les objets d'étude permettant de mettre en lumière l'histoire helvétique de la Deuxième Guerre mondiale. Pourtant, elle approfondit à mon avis la lecture de cette période par le biais de l'hypothèse suivante : l'ordre des genres est une composante inhérente à l'ordre intérieur. Considérant que le grand patronat suisse est obsédé par la sauvegarde de cet ordre intérieur, notamment suite aux conséquences de la Première Guerre mondiale et particulièrement de la Grève générale de 1918, son attitude face aux ouvrières illustre également sa volonté de maintenir l'ordre patriarcal de la société, tout en aménageant des ouvertures pour un emploi des femmes, essentiel à la production industrielle. Cette hypothèse se fonde sur deux postulats.

D'une part, en Suisse le grand patronat industriel, regroupé dans son association faîtière Union centrale des associations patronales (UCAP, gérant en particulier les questions liées à la main d'œuvre), influence très directement les politiques étatiques et de là participe au maintien ou aux changements de la hiérarchie sexuée. Les raisons n'en sont pas uniquement idéologiques, elles émanent souvent de considérations économiques.

D'autre part, la division sexuelle du travail assigne des rôles aux femmes et aux hommes non seulement dans la sphère productive, mais aussi dans tous les domaines de la société. Ainsi l'analyse de la gestion du personnel dans une perspective genre permet de voir les évolutions dans les rapports sociaux de sexe mais aussi les mutations sociales plus globales dans le contexte de la guerre.

Pour exemplifier cette problématique, je vais exposer ici la période des mobilisations de 1939 et 1940. La non-participation de la Suisse au conflit mondial tend à donner une image différente de la gestion de la main d'œuvre féminine par rapport aux autres pays belligérants. En effet, le problème des hommes mobilisés ne se présente pas dans les mêmes proportions. Dans un premier temps, je vais exposer brièvement les spécificités de la mobilisation en Suisse ainsi que les possibilités dont dispose le patronat industriel pour combler le manque de main d'œuvre.

Dans un deuxième temps, et ceci sert à inscrire la politique en Suisse dans une perspective plus large, il s'agira de mettre en évidence le fait que les mêmes problèmes se posent en Suisse comme dans d'autres pays européens, à savoir une nécessité d'employer un nombre croissant de femmes, tout en confinant leur travail industriel à un état d'exception. La primauté de l'emploi doit revenir aux hommes quel que soit le coût à porter en termes de précarité de l'emploi et de salaires inférieurs par les femmes qui les remplacent temporairement ou à plus long terme.

La politique patronale face à la main d'œuvre féminine obéit simultanément à deux principes : d'une part, il s'agit de s'assurer suffisamment de bras pour permettre une production croissante et d'autre part il est essentiel que chaque sexe reste confiné dans le rôle social qui lui est attribué, même si la réalité du travail féminin remet en cause cette logique établie. Une mesure comme les Allocations pour perte de gains (APG), dont je traiterai par la suite, témoigne de cette double volonté de limiter l'arrivée de femmes sur le marché de l'emploi et de le réserver davantage aux jeunes femmes qu'aux femmes mariées et/ou avec enfants.

Cependant, l'importance de l'ordre des genres n'est pas l'apanage seul du patronat. C'est pourquoi l'hypothèse qui sous-tend ma recherche est celle d'un « bloc patriarcal » présent pendant la Deuxième Guerre mondiale, formé par une convergence des intérêts du patronat, des syndicats et de l'Etat et exprimé dans une politique soutenue par ces trois acteurs sociaux, afin de maintenir les femmes dans une configuration subordonnée. Cette notion fait référence au « bloc bourgeois », l'alliance historique à la fin du XIX siècle entre paysans et radicaux pour contrer la montée du socialisme en Suisse.

La guerre en Suisse ?

La durée des mobilisations générales en Suisse se limite à quatre mois en 1939 (les effectifs de l'armée passent de 420'000 en septembre à 200'000 en février 1940) et à deux mois en 1940

(de 450'000 en mai à 150'000 en juillet de la même année), ce qui représente un manque de la main d'œuvre conséquent mais limité par rapport aux pays en guerre. Ceci explique en partie le peu d'études sur le travail effectué par les femmes suisses au cours de cette période précise de la guerre.

Étant donné que la structure de l'emploi est telle qu'un remplacement au pied levé est difficilement réalisable et comme la période où la nécessité de remplacer les mobilisés n'a pas duré, une campagne de recrutement spécifique ou des cours de formation complémentaires n'ont pas été nécessaires à mettre en place, contrairement à d'autres pays comme l'Angleterre ou l'Allemagne.

Cela n'empêche pas que les autorités suisses prévoient de recourir, selon leurs propres dires, aux personnes qui d'habitude ne jouent pas de rôle actif dans la vie économique. Le 2 septembre 1939, avant l'éclatement de la guerre, le Conseil fédéral prépare un arrêté urgent qui prévoit déjà le système de recrutement des femmes tant pour le secteur industriel que pour les effectifs de l'armée, tout en accommodant des dispenses pour les mères de famille afin de ne pas effacer complètement le « rôle premier » des femmes.

Cette mesure ressemble fortement au *National Service Act*, édicté en Angleterre en 1941 qui oblige toutes les femmes en état de travailler d'investir les industries manquant de bras. En Suisse, ces mesures restent de l'ordre de la prévoyance pour les raisons précitées, mais leur existence permet de voir qu'également dans le marché du travail en Suisse les femmes jouent le rôle de tampon conjoncturel. Cependant, la pénurie de la main d'œuvre est gérée prioritairement par le biais d'autres mesures, comme les dispenses militaires. L'Etat suisse, de concert avec les milieux patronaux, met un frein à l'entrée des femmes sur le marché du travail.

Une mesure qui évite également l'embauche massive de femmes est le nombre élevé d'heures supplémentaires fournies par tou·te·s les travailleur·se·s. Encore une fois, cette méthode de remplacement n'est pas propre à la Suisse : dans les pays où l'on a fait largement recours aux femmes durant la guerre (comme l'Angleterre), les horaires de travail ont également explosé. On peut ainsi parler d'un remplacement invisible des hommes mobilisés par les femmes, tout à fait profitable à l'économie et n'impliquant pas un bouleversement dans les rôles sexués. Il faut souligner que les syndicats, tout à fait conscients de la dégradation des conditions de travail des hommes et des femmes employé·e·s dans les usines à des rythmes effrénés, et conscients également qu'une autre gestion de la main d'œuvre est possible par l'engagement de nouvelles personnes (donc dans la grande majorité des femmes) ne s'opposent pas à ces mesures. Bien sûr, il faut considérer leur marge de manœuvre dans la prise de telles décisions et le rapport de force entre capital et travail durant la guerre, mais il paraît aussi très clair que l'emploi, même en abondance, est, aux yeux des organisations syndicales, à conserver prioritairement pour les hommes. Il y a là entre syndicat et patronat un accord quant aux politiques sexuées de l'emploi, bien que les deux types d'associations soient mues par des buts différents.

Augmentation de la main d'œuvre féminine : quels enjeux ?

Les femmes ont été néanmoins plus nombreuses à travailler en industrie en Suisse pendant les mobilisations et pendant la guerre en général. Le patronat se plaint régulièrement de vol de main d'œuvre, y compris féminine, par des industries en plein essor comme l'horlogerie, main d'œuvre qui est débauchée des secteurs aux salaires moins alléchants comme le textile ou le service domestique. Cet état du marché de l'emploi ne manque pas d'influencer la place des hommes, tant dans les lieux de travail que dans la famille, composante nucléaire de la société, ce qui explique l'importance du maintien des salariées dans un statut totalement précaire et très peu visible. C'est au travers d'une embauche sélective, à des postes sans la moindre garantie dans le temps qu'elles sont admises dans le monde du travail. Il en va ainsi du remplacement des hommes mobilisés par leur épouse dans un statut formel d'ersatz ou alors par le biais d'une différence salariale (propre à tous les emplois féminins), renforcée encore par des montants explicitement moins élevés pour « le personnel remplaçant ».

Une loi est de plus élaborée en 1940, garantissant à tous les hommes démobilisés le retour à leur ancien poste de travail avec en contrepartie le licenciement de la personne remplaçante dans les quatre jours qui suivent. C'est encore une fois une loi édictée dans un pur esprit de primauté des hommes pour les postes de travail et malgré les contestations d'associations féminines comme l'Alliance des sociétés féminines. Il apparaît par ailleurs délicat d'élever des protestations contre ces licenciements sans être dans le collimateur des autorités ou des syndicats comme défenseuses de la « concurrence déloyale ».

Comme le montre l'article de Céline Schoeni pour les années trente (période de crise économique) le travail féminin salarié est présenté comme une spoliation injuste envers les hommes et dont la fonctionnalité n'est que d'appoint. Comme pour les années trente, il s'agit dans une large mesure de postes mieux qualifiés et mieux payés

que les secteurs traditionnellement « féminins », d'où l'affirmation que de telles lois ont une importance tant au niveau réel de l'emploi que dans le maintien de l'ordre des genres. Parce qu'à ne pas douter, le patronat ne se prive pas dans toutes les usines de la main d'œuvre meilleur marché et déjà formée. C'est un calcul des coûts financiers et des coûts sociaux qui est en jeu et tout est dans l'équilibre à maintenir: à quel point permet-on aux femmes de devenir employées sans que cela n'ait des conséquences sociales soit par un renforcement des luttes sociales (provoquées par un chômage masculin), soit dû à une perte des valeurs patriarcales (perturbant la société tout entière). Autrement dit les employeurs gardent une marge de manœuvre dans l'embauche avec à la clé la population féminine qui en fait doublement les frais: par des salaires de 30 à 50% moins élevés que pour les hommes pour une même qualification et par une précarité extrême sur le marché de l'emploi. À chaque instant, elles sont susceptibles de devoir quitter leur poste.

Allocations pour perte de gain : régularisation du marché de l'emploi

Un autre exemple de la politique patronale d'embauche dualiste est la création des APG au commencement de la guerre. C'est une mesure prise également pour éviter l'« envahissement » du marché du travail par les épouses des hommes mobilisés. Au sein de l'UCAP, les discussions autour de l'introduction des APG font état, entre autres soucis, de ne pas « forcer » les femmes à prendre le chemin de la fabrique. La peur est surtout présente en prévision des démobilisations : que faire avec les hommes au chômage, dont la place aurait été prise par des femmes qui en principe gardaient le foyer. Là encore, l'histoire suisse s'inscrit dans l'histoire d'autres pays occidentaux et notamment l'Angleterre, puisqu'il s'agit de prévoir un remplacement des hommes dans la production industrielle sans que les femmes ne s'insèrent définitivement dans le monde du travail. La Suisse est même précurseuse en la matière puisque ces débats ont lieu bien avant la fin de la guerre, dûs entre autres aux susmentionnées spécificités des mobilisations.

Mais la prévention du chômage n'est pas totalement déconnectée de la préoccupation de s'assurer une main d'œuvre suffisante : certaines industries comme le textile qui ne présentent pas d'attrait en raison des salaires peu élevés, nécessitent un afflux massif de femmes. Comment concilier nécessité économique et stabilité de l'ordre patriarcal, toujours le même dilemme. Alors la décision sera prise de favoriser une catégorie de femmes au travers des APG des maris et pères mais de laisser une autre partie dépendante d'un salaire d'appoint. Les APG sont d'ailleurs différenciées en fonction du statut matrimonial des hommes. À la base, elles sont même conçues uniquement pour les pères de famille et les hommes mariés.

« Bloc patriarcal » ?

Dans les deux domaines traités dans le présent article : la prévention de la pénurie de main d'œuvre et la tentative d'empêcher l'apparition du chômage, les intérêts du patronat, de l'Etat et des syndicats s'imbriquent au détriment des femmes. Quelques associations féminines essaient de limiter les dégâts, mais comme les femmes à l'époque sont faiblement ou pas du tout représentées dans les sphères décisionnelles, il n'y a pas vraiment de ripostes conséquentes.

Ainsi, et contrairement à ce qu'on peut observer dans certains autres pays occidentaux, en Suisse on n'assiste pas à une défense des intérêts communs aux ouvrières et ouvriers par les organisations syndicales, mais plutôt à un rapprochement entre patronat et salariés, où les femmes, leur travail et leur position sociale cimentent les compromis dans les négociations entre « capital » et « travail ». C'est ce que j'appelle le « bloc patriarcal » qui se décompose comme suit :

Le patronat n'a pas intérêt à revoir le statut de travail des femmes car elles constituent non seulement une main d'œuvre bon marché, mais servent également à exercer une pression sur les rémunérations des hommes. Quant au droit au travail, renié dans son principe, il est impensable de le voir s'élargir aux femmes.

L'Etat, qui à l'époque est fortement lié aux intérêts de la droite capitaliste, a tout intérêt à un statu quo politique et se protège contre un durcissement ou une union des forces de gauche.

Les syndicats n'ont pas un avantage particulier à ce que les femmes soient considérées comme des salariées ayant les mêmes droits au travail, puisque dans leur conception cela réduit les possibilités d'emploi pour les hommes et nuit à leurs acquis sociaux, il est vrai très faibles. De plus, un changement dans la division sexuelle du marché du travail problématiserait d'autres rapports des genres et notamment la prise en charge de la famille et du foyer.

À mon avis, ce « bloc patriarcal », bien que présent durant la Deuxième Guerre mondiale, est formalisé au sortir de la Première Guerre mondiale. En effet, c'est une époque qui marque la rupture systématique, bien que présente au sein du mouvement ouvrier dès sa création, entre revendications féminines/féministes et revendications ouvrières et a sans doute des conséquences sur la force du mouvement ouvrier en Suisse et dans les rapports qu'il entretient avec

le patronat. Les intérêts antagonistes trouvent un terrain d'entente, ce qui permet aux différents protagonistes de négocier mieux d'autres points conflictuels. Cette hypothèse se vérifie dans des exemples spécifiques comme les lois sur la protection du travail, où les femmes sont soumises à des conditions d'emploi différenciées, qui ont pour effet pervers de les constituer en main d'œuvre particulière, moins rémunérée et avec une moindre considération professionnelle. L'hypothèse se vérifie aussi dans la conclusion de contrats collectifs dans certaines professions, visant à en faire la chasse gardée des hommes. La configuration des alliances peut être différente. Afin d'éviter la concurrence entre travailleurs et travailleuses, ils et elles peuvent combattre ensemble pour une rémunération égale. Dans les faits, comme le montre Sabine Christe dans son article, quand cette revendication existe, elle est utilisée uniquement comme un moyen de pression sur le patronat.

L'hypothèse du bloc patriarcal doit donc être étayée dans l'étude d'une période plus large et en analysant dans une perspective genre des faits historiques tels que la Grève générale et la Paix du travail. Ce sont les points d'ancrage de mes futures recherches.

Références

Natchkova, Nora (2003). *Les femmes dans l'industrie suisse. Étude de la politique patronale face à la main d'œuvre féminine (1939-1946)*. Lausanne : mémoire de licence sous la direction du Professeur S. Guex.

Studer, Brigitte (1995). « Genre et classe dans le mouvement ouvrier. L'arrangement social autour de la législation protectrice du travail au tournant du siècle ». In *Pour une histoire des gens sans histoire* (pp. 121-135). Lausanne : D'en Bas.

Summerfield, Penny (1993). « Approaches to Women and Social Change in the Second World War ». In Brivati, Brian et Harriet Jones (Eds.), *What Difference Did the War Make ?* (pp. 63-79). New York : St. Martin's.

Wecker, Regina (1999). « It wasn't war ! The Situation of Women in Switzerland 1939-1945 ». In Charnley, Joy et Malcolm Pender (Eds.), *Switzerland and War* (pp. 61-82). Bern : Lang.

Wecker, Regina, Brigitte Studer et Gaby Sutter, (2001). *Die « schutzbedürftige Frau ». Zur Konstruktion von Geschlecht durch Mutterversicherung, Nachtarbeitverbot und Sonderschutzgesetzgebung*. Zürich : Chronos.

Politique syndicale et travail féminin : l'exemple du conflit du cadran métal (1946)

Sabine Christe

Le présent texte traite de l'attitude syndicale face au travail féminin et en particulier de son ambiguïté face à l'égalité salariale.

L'exemple que j'ai choisi pour illustrer cette problématique est issu de mon travail de mémoire intitulé « A travail égal, salaire égal : une revendication féministe ? ».

Le 20 novembre 1946 éclate à Genève une grève qui oppose l'Association des Fabricants de Cadran Métal (ASFCM) à la Fédération des Ouvriers de la Métallurgie et de l'Horlogerie (FOMH). Une revendication en particulier a retenu mon attention, il s'agit de « à travail égal, salaire égal », c'est-à-dire une rémunération équivalente pour les ouvriers et les ouvrières qui effectuent la même tâche.

Cette revendication, mise en avant par les ouvrières elles-mêmes est reprise par le syndicat. Néanmoins, si les horlogères et les représentants du syndicat mènent campagne pour cette égalité salariale, leurs intérêts sont divergents et les arguments de la FOMH ne sont pas liés à une amélioration des conditions de travail des femmes.

Si les femmes soutiennent la revendication d'égalité salariale c'est d'une part parce qu'en 1946 elles sont majoritaires dans le secteur horloger (51%) et gagnent en moyenne 40-50% de moins que leurs collègues masculins pour une qualification égale. J'ai pu constater que certaines ouvrières qualifiées ont un salaire inférieur à celui des ouvriers non qualifiés. D'autre part, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse connaît un essor économique qui engendre une forte demande de main-d'œuvre. Les femmes sont dès lors fort sollicitées par l'industrie et même si leurs salaires restent nettement inférieurs il y a une tendance au nivellement avec les salaires masculins.

Du côté syndical, René Robert, secrétaire romand de la FOMH, soutient officiellement l'égalité salariale et la présente comme un principe auquel il tient. Le syndicaliste n'est pourtant pas un fervent défenseur du travail féminin, et s'il soutient la parité des salaires c'est pour d'autres raisons.

Tout d'abord, c'est parce qu'il est conscient que les ouvrières sont des partenaires qu'il est utile de pouvoir contrôler. En effet, comme nous venons de le mentionner, l'augmentation de la production engendre un besoin croissant de main-d'œuvre, masculine comme féminine, et la FOMH ne peut pas se permettre de combattre ouvertement les ouvrières dans ce secteur industriel.

Dans un deuxième temps, l'étude des sources syndicales a permis de mettre en évidence que l'argument de la parité salariale permet de faire pression sur le patronat et de faire ainsi aboutir d'autres revendications. Ainsi, plusieurs discussions entre patronat et syndicat soulignent que si une augmentation de salaire n'est pas acceptée, le syndicat mettra tout en œuvre pour faire admettre l'égalité salariale. En ce sens, la parité n'est pas présentée comme un progrès, mais comme une monnaie d'échange dans les négociations.

La troisième raison en faveur de l'égalité salariale évoquée par le syndicat est aussi très intéressante et significative. En effet, c'est tout à fait ouvertement que René Robert prétend, par le biais de l'égalité salariale, diminuer la concurrence « déloyale » que représente le salariat féminin pour les ouvriers.

Ce n'est donc pas dans le but de protéger les ouvrières de l'exploitation dont elles sont l'objet que cette revendication est mise en avant, mais bien dans celui de protéger le salariat masculin.

Nous pouvons constater tout d'abord, que la parité salariale est avancée dans le dessein de lutter contre le travail féminin et la concurrence qu'il peut potentiellement provoquer, ensuite, que l'égalité salariale est une monnaie d'échange afin de voir aboutir d'autres revendications.

Dans ce but, la stratégie que met en place René Robert est de s'allier aux femmes afin de « limiter les dégâts ». C'est-à-dire d'éviter au maximum une baisse des salaires, et d'empêcher d'une part que les salaires féminins deviennent la norme et d'autre part que les patrons, à compétences égales, choisissent plutôt une femme qu'un homme afin de faire baisser leur charge salariale.

La stratégie syndicale va encore plus loin. Quelques mois après la fin de la grève, au

printemps 1947, les représentants patronaux et syndicaux se réunissent afin de mettre au point un système de quotas, dont le but est de définir quelle proportion de femmes est « acceptable » dans le secteur du cadran métal. La stratégie de la FOMH est alors la suivante. D'un côté, le syndicat défend les salaires des ouvriers et s'oppose au travail sous-payé, d'un autre côté, la défense des salaires masculins passe par une limitation du nombre d'ouvrières. Afin de faire accepter les quotas au représentants du patronat, René Robert « menace » une fois de plus de demander l'application de l'égalité salariale. Et les patrons vont céder, préférant un système de quotas finalement assez peu contraignant à l'égalité salariale.

Il est à relever ici qu'au moment de cette grève se pose le problème des métiers « féminins » et « masculins » dans le secteur horloger. Certains corps de métiers jusqu'alors réservés aux hommes sont occupés par des ouvrières, engendrant aux yeux des syndicats une dévalorisation de certaines professions. Nous avons pu établir à ce sujet que lors de plusieurs négociations les patrons ont de la difficulté à définir quels sont les métiers réservés aux hommes et ceux réservés aux femmes. Les patrons admettent devoir introduire des hommes dans les parties « femmes », peut-être à des salaires « femmes » aussi. Il faut ajouter à cela que ce « mélange des sexes » sur le lieu de production (dû principalement à une pénurie de main-d'œuvre) est un danger certain pour l'ordre des genres.

Dans ce cadre, le maintien des catégories salariales différenciées en fonction du sexe, c'est-à-dire le maintien d'une inégalité salariale, devient l'expression de la division sexuelle du travail qui dans les faits tend à s'atténuer, ou en tous cas devient de plus en plus difficile à justifier.

L'aboutissement de la revendication d'égalité salariale impliquerait donc un réajustement complet des salaires féminins puisque les ouvrières accomplissent le même travail que les ouvriers, engendrant une hausse importante de la charge salariale pour les employeurs. Pour ces mêmes raisons, nous pouvons dire que la FOMH n'a elle non plus aucun intérêt à une remise en cause générale de l'ordre social. Le syndicat en tant que force de négociation officielle est aussi garant de l'ordre social, donc de l'ordre des genres. Nous avons aussi relevé que la parité salariale est avancée par la FOMH afin de voir aboutir d'autres revendications. Donc, l'application de ce principe ferait perdre au syndicat un important moyen de pression sur le patronat. Il est également possible que la FOMH craigne que l'application de la parité dans le secteur des cadrans ne fasse des émules dans d'autres secteurs de l'horlogerie, et que des ouvrier·ère·s d'autres corps de métier ne se mettent aussi à la revendiquer. Ces deux hypothèses montrent qu'en soi, l'égalité salariale n'est soutenue ni par le patronat ni par le syndicat lors du conflit du cadran. Les seules à être clairement favorables à cette revendication sont les ouvrières. Elles s'expriment à ce sujet dans la presse lors de la grève des cadrans. Pourtant, bien que numériquement majoritaires, elles ne sont pas présentes lors des négociations entre la FOMH et l'ASFCM.

Plus largement, l'application de l'égalité salariale pourrait constituer un véritable changement non seulement à l'intérieur de la fabrique, mais dans la société tout entière. L'organisation du travail et de la famille est basée sur des rôles sexués, bien établis, qui constituent la base d'un ordre social. La mise en place de la parité salariale permettrait de remettre en cause ce fonctionnement. De plus, nous pouvons, par extension, penser que l'égalité salariale peut ouvrir la porte à toute une série de revendications concernant les droits des femmes dans le domaine professionnel et plus généralement dans la société.

Références

Christe, Sabine (2003). *« A travail égal, salaire égal » : une revendication féministe ? L'exemple du conflit du cadran métal (1937-1946)*. Lausanne : mémoire de licence sous la direction du Professeur H.U. Jost.

Coupé, Annick (2003). « Féminisme et syndicalisme ». *Agone, histoire, politique et sociologie : Lutte des sexes et lutte des classes*, (28), 135-144.

Koller, Christophe (2003). *De la lime à la machine : l'industrialisation et l'Etat au pays de l'horlogerie*. Courrendlin : CJE.

Studer, Brigitte (1988). « « Dispositions naturelles » et organisation sociale : la place des femmes et le rôle de la famille dans le mouvement ouvrier ». In *Les origines du socialisme en Suisse romande : 1880-1920* (pp. 219-245). Lausanne : D'en Bas.

Wecker, Regina , Brigitte Studer et Gaby Sutter (2001). *Die « schutzbedürftige Frau » : zur Konstruktion von Geschlecht durch Mutterschaftsversicherung, Nachtarbeitsverbot und Sonderschutzgesetzgebung.* Zürich : Chronos.

« Comment sais-tu que tu es une fille ? Parce que j'ai les cheveux longs. » Elodie, 4 ans.

Perception des stéréotypes de genre et construction de l'identité sexuée chez des enfants âgés de 3 à 7 ans

Anne Dafflon Novelle

Construction de l'identité sexuée

Le sexe est, avec l'âge, l'une des premières catégories sociales intégrée par les enfants pour comprendre le monde qui les entoure. En effet, il est important de souligner qu'à tous les stades de leur développement, les enfants construisent activement pour eux-mêmes ce que signifie être de sexe masculin ou être de sexe féminin. Il ne s'agit en aucun cas d'un simple apprentissage. Agés de quelques mois, les bébés sont déjà capables de différencier les humains sur la base de leur sexe, bien avant de pouvoir verbaliser cette distinction. Cependant, pour les enfants, le sexe d'un individu est en premier lieu déterminé socialement, soit en fonction des comportements, attitudes et apparences que la société attribue à chaque sexe. Ce n'est que vers l'âge de 5-7 ans que les enfants comprennent que le sexe d'un individu est déterminé biologiquement. Kohlberg (1966) a décrit les stades par lesquels passent les enfants avant de se rendre compte que le sexe est une caractéristique stable chez les individus.

Au stade 1 (identité de genre), les enfants sont capables d'indiquer de manière consistante le sexe d'un individu en se basant sur des caractéristiques extérieures (apparence physique, activités, comportements) intégrées au cours de leur développement comme typiques du sexe masculin ou du sexe féminin. Au stade 2 (stabilité de genre), les enfants ont compris que le sexe d'un individu est une donnée stable au cours du temps (les filles deviendront des femmes et les garçons deviendront des hommes) mais pas par rapport aux situations (un individu engagé dans une activité typique du sexe opposé peut changer de sexe). Ce n'est qu'au stade 3 (constance de genre), vers 5-7 ans, que les enfants comprennent que le sexe est une donnée biologique, immuable à la fois au cours du temps et indépendamment des situations.

Connaissances des stéréotypes de genre

Les recherches portant sur les connaissances des enfants en matière de stéréotypes de genre montrent que ces derniers les acquièrent très rapidement dans leur développement (Golombok et Fivush, 1994). Dès 2-3 ans, les enfants ont déjà des connaissances substantielles sur les activités, comportements et apparences stéréotypiquement dévolus à chaque sexe (Short, 1991). Cependant, entre 5 et 7 ans, la valeur accordée aux stéréotypes de genre est à son apogée chez les enfants. Ceux-ci estiment que des violations des rôles de sexe sont inacceptables, et au moins aussi incorrectes que des transgressions morales (Levy, Taylor et Gelman, 1995). Ensuite, de 7 à 12 ans, les enfants tiennent compte de la variabilité individuelle face à la convention des rôles de sexe et acceptent des chevauchements importants pour ce qui est considéré comme admissible pour chaque sexe en termes de comportements et d'apparences (pour une revue voir Ruble et Martin, 1998).

But de la recherche

Le but de la recherche présentée ici est de proposer une explication à la phase de rigidité montrée par les enfants de 5-7 ans face au non-respect des stéréotypes de genre. Cette rigidité pourrait s'expliquer par le fait que les enfants n'ont pas encore compris qu'être un garçon ou une fille dépend d'un facteur biologique. Ainsi, tant qu'ils estiment que le sexe d'un individu est une donnée sociale, les enfants ont recours aux stéréotypes de genre pour attribuer un sexe à autrui. Ils vont donc être excessivement attentifs au respect des stéréotypes de sexe puisque c'est en fonction des comportements et des apparences que d'une part, ils vont percevoir les autres comme des garçons ou des filles, et que d'autre part, ils pensent que les autres vont les percevoir eux-mêmes comme étant de sexe masculin ou de sexe féminin. Par contre, dès que les enfants ont compris que le sexe d'un individu est à la fois immuable et déterminé de manière biologique, et que par conséquent, il ne dépend donc pas du respect des stéréotypes de genre, les enfants vont devenir plus flexibles relativement au respect des rôles assignés à chaque sexe.

Méthode

Deux cents septante enfants âgés de 3 à 7 ans ont participé à cette recherche avec des entretiens individuels semi-directifs se déroulant en deux phases successives.

La première phase sert à déterminer si les participant·e·s ont atteint ou non le stade de constance de genre. Le matériel comprend les

photographies d'un garçon et d'une fille nus, habillés de manière conforme au sexe opposé et habillés de manière conforme à leur sexe. Les trois photographies d'un des deux enfants sont présentées successivement dans les tenues décrites ci-dessus. Face à chaque photographie, la tâche des participant·e·s est d'indiquer s'il s'agit d'un garçon ou d'une fille et de justifier leur réponse. Puis, le même exercice se répète avec les trois photographies du second enfant. Seuls les participant·e·s qui répondent correctement à toutes les questions sont considéré·e·s comme ayant atteint le stade de constance de genre.

La seconde phase permet d'évaluer la rigidité des participant·e·s face au non-respect des stéréotypes de genre. Le matériel comprend 10 photographies de visages d'enfants (5 garçons et 5 filles) et 10 photographies de jouets (5 jouets masculins et 5 jouets féminins). Dix paires de visages d'enfants et jouets ne respectant pas les stéréotypes de genre (exemple : visage de garçon avec un fer à repasser, visage de fille avec une voiture) sont présentées aux participant·e·s pendant quelques instants. Leur tâche est ensuite de reconstituer les paires observées. L'examen des paires reconstituées porte plus spécifiquement sur les deux types d'erreurs commises par les participant·e·s : ils et elles peuvent former des paires traditionnelles, reconstruisant en quelque sorte la réalité sociale (visage de fille avec jouet de fille, visage de garçon avec jouet de garçon) ; elles et ils peuvent également former des paires non traditionnelles en commettant des erreurs d'attribution d'un jouet à un enfant (mettre le visage du garçon qui était avec la maison de poupée avec le fer à repasser). Le premier type d'erreurs indique une forme de rejet d'une présentation des rôles de sexe non conformes aux stéréotypes en vigueur dans la société, tandis que le second type d'erreurs montre une certaine flexibilité face aux conventions des rôles des sexes.

Résultats

Les analyses montrent que les enfants qui n'ont pas encore atteint le stade de constance de genre ont davantage reconstitué des paires de visages et jouets en accord avec les stéréotypes de genre comparativement à ceux qui ont intégré que le sexe est une donnée biologique, signifiant ainsi une moins grande acceptation de situations ne respectant pas les rôles des sexes conventionnels. La discussion sera axée sur l'importance considérable des stéréotypes de genre dans le développement des enfants.

Références

Golombok, Susan, Fivush Robyn (1994). *Gender Development.* Cambridge : University Press.

Kohlberg, Lawrence (1966). «A Cognitive Developmental Analysis of Children's Sex-Role Concepts and Attitudes». In Eleanor E. Maccoby (Ed.), *The Psychology of Sex Differences*. Stanford, California : Stanford University Press.

Levy, Garry. D., Taylor, Marianne. G., et Susan A. Gelman (1995). «Traditional and evaluative aspects of flexibility in gender roles, social conventions, moral rules, and physical laws». *Child Development, 66*, 515-531.

Ruble, Diane. N. et Carol L. Martin (1998). «Gender Development». In William Damon (Ed.*), Handbook of Child Psychology*. New-York : John Wiley.

Short, Geoffrey (1991). «Children's grasp of controversial issues». In Martin Woodhead, Paul Light et Ronnie. Carr (Eds), *Child Development in Social Context 3, Growing up in a Changing Society.* New York : Routledge.

Le sexisme des manuels et documents scolaires utilisés au 20e siècle dans les cantons romands

Huguette Junod

« L'éducation des filles est tout entière axée sur la négation »
Michèle Le Doeuff, *L'étude et le rouet*

Depuis le commencement de mon enseignement d'allemand et de français, en 1968, j'ai été frappée – et consternée – par le sexisme qui entache encore les manuels scolaires. Il ne s'agit naturellement pas d'une volonté consciente de discriminer les filles mais du résultat inconscient de l'androcentrisme universel, qui considère le masculin comme la norme. J'ai passé 33 ans à dénoncer cet état de fait, déclenchant l'agressivité, l'ironie, parfois une écoute polie mais presque jamais une prise de conscience qui aurait conduit à un changement de comportement, ni de la part de mes collègues ni de la hiérarchie du Département de l'Instruction Publique (DIP). En 1995, quand s'ouvrirent à l'Université de Genève les « Etudes femmes, études genre », je me suis inscrite avec allégresse. Mon travail de diplôme, défendu au printemps 1998, portait sur le sexisme des manuels et documents scolaires (Junod, 1998).

Mon étude s'inscrit dans la recherche féministe, qui a créé deux brèches dans l'organisation et la représentation du savoir scientifique depuis les années 70. D'une part les études féministes ont récusé l'objectivité scientifique en montrant le « biais androcentriste des sciences humaines » qui se fondent en réalité sur une vision exclusivement masculine de la société. D'autre part, elles ont dénoncé le caractère illusoire de la coupure entre sujet et objet de recherche et affirmé la légitimité de l'expérience personnelle comme l'une des sources du savoir scientifique. La recherche féministe se fonde sur le postulat que l'oppression détermine la condition féminine ; elle cherche à comprendre les mécanismes qui régissent les rapports de sexes, en vue de pouvoir les transformer.

Mon travail de diplôme analyse un échantillonnage de manuels scolaires utilisés à Genève depuis la fin du 19e siècle jusqu'à nos jours (de français et d'allemand), afin de mettre en lumière l'idéologie, les représentations sociales, les stéréotypes sexistes, le curriculum caché qui sous-tendent leur élaboration et participent à l'identification des filles et des garçons.

Précision de quelques termes

Le terme « sexisme » désigne l'ensemble des comportements individuels ou collectifs qui semblent perpétuer et légitimer le pouvoir des hommes sur les femmes. Le sexisme est restrictif à l'égard des femmes mais il affecte aussi les hommes, puisqu'il méconnaît la complexité et l'ambivalence réelles des personnalités.

Le « stéréotype » est un modèle rigide et anonyme sur la base duquel sont reproduits, de façon automatique, des images ou des comportements. L'opposition entre les stéréotypes masculin et féminin correspond au schéma domination/soumission dont on voudrait nous faire croire qu'il est ancré dans la nature : l'homme est dit actif, la femme passive, etc. Toujours discriminatoires, les stéréotypes s'apprennent au cours de la vie sociale et se transmettent de génération en génération.

Deux concepts sont aussi centraux : « Curriculum formel » et « curriculum caché ». Le terme « curriculum » désigne un parcours de formation, c'est-à-dire l'ensemble des situations d'apprentissage vécues par un·e « apprenant·e » au long d'un cursus donné, dans le cadre d'une institution d'enseignement. Ce terme renvoie donc au programme de formation défini par l'institution, c'est-à-dire à ce que l'école est censée transmettre « officiellement ». Mais de manière implicite, il véhicule des normes de comportement et des valeurs morales, on parle alors de « curriculum caché ». Ainsi, on apprend à rester assis·e toute la journée dans un espace restreint, la valeur des apprentissages, etc. Dans ce « curriculum caché » figurent aussi les attitudes, les rôles attribués aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes. Les recherches sur les interactions maître/élève en fonction du sexe montrent que, de manière inconsciente, les enseignant·e·s tendent à favoriser chez les élèves des attitudes et des savoir-faire adaptés à leur rôle sexué d'adultes. Ainsi, on encourage davantage les garçons à l'autonomie ou à la maîtrise des mathématiques, et les filles à certaines qualités altruistes ou expressives (Duru-Bellat 1992 ; Mosconi 1989).

L'« identité et identification » entre également en jeu. C'est partiellement à travers un apprentissage social que se forme la personnalité. Au fil de son histoire, l'individu intériorise les manières de faire, de penser, de sentir et d'agir propres à son environnement et, confronté à elles, il se construit activement comme personne. Son identité se forge donc notamment en référence à la manière dont la société et l'école définissent les rôles masculins et féminins. Ce processus commence dès la naissance, dans la famille, et est renforcé par l'école, où s'affinent l'image de soi des enfants, ainsi que leur identité sexuelle, par le groupe de compagnons du même âge et par les modèles proposés dans les manuels et documents scolaires. En effet, parallèlement au savoir scolaire s'introduisent des représentations de rôles sexuels, des représentations du couple, de la famille, de la vie sociale (Fraisse, 1992 : 258).

Me fondant sur ces prémisses, j'ai observé, à l'aide d'un certain nombre d'exemples, comment sont représenté·e·s les filles et les garçons d'une part, les femmes et les hommes d'autre part, c'est-à-dire quels traits de caractère leur sont attribués, quels rôles on leur fait jouer dans la famille, à l'école, dans la société. Les manuels scolaires restituent une vision condensée des valeurs de la société qui les élabore, largement acceptée par les élèves, les enseignant·e·s et les parents. Même si, aujourd'hui, les manuels scolaires sont utilisés de manière moins systématique qu'au début du siècle, ils continuent à être repensés, modifiés, édités, vendus en grand nombre et utilisés, au moins comme ouvrages de référence. Leur influence, si elle est moins forte que par le passé, n'en est pas moins réelle.

L'accès des filles à l'éducation et les manuels scolaires

Partout et de tout temps, l'école a d'abord été ouverte aux garçons. L'éducation des filles apparaissait comme un luxe superflu, ou destinée à en faire de bonnes épouses et de bonnes mères. Cette vision a perduré même lorsque l'école a été déclarée obligatoire pour tous et toutes (dotations horaires et exigences différentes, buts différents, etc.). L'institution scolaire, dont le but premier était d'apprendre à lire et à écrire à tous les enfants, avait besoin de manuels pour remplir sa mission. L'élaboration et la transmission des manuels ont donc une histoire parallèle à celle de l'institution scolaire. L'objet concret qu'est le manuel scolaire permet de poser l'ensemble du problème du sexisme (Fraisse, 1992 : 258). Leur analyse (pourcentage d'autrices, pourcentage des occurrences filles/garçons, femmes/hommes, rôles décernés aux uns et aux autres, etc.) met en lumière les valeurs que la société entendait et entend transmettre par le savoir dispensé à l'école, notamment les rôles qu'elle attribue aux filles et aux garçons, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qu'elles et ils vont devenir, soit leur « curriculum caché ».

Elaboration d'un échantillonnage d'analyse

A partir d'un échantillonnage de manuels, j'ai notamment choisi d'analyser deux méthodes de grammaire : Atzenwiler Albert (1933-1954), *Leçons et exercices de grammaire française*, école primaire, 4e et 5e années, DIP de Genève, et Balma Pierre-Alain et Jean-Frédéric Sandoz (1989), *La grammaire française au Cycle d'Orientation*, DIP de Genève. J'ai analysé également deux manuels de lecture *: Fleurs coupées,* livre de lecture destiné à la 6e primaire, publié par le DIP de Genève en 1940 et *Au fil des textes,* livre de lecture destiné à la 6e primaire, élaboré sur mandat de la Commission romande des moyens d'enseignement (COROME) en 1988 et relu par diverses commissions, dont une féministe. Je voulais observer s'il y avait eu une évolution au niveau du contenu entre des ouvrages publiés dans la première moitié du 20e siècle et ceux publiés à la fin des années 80 et encore utilisés de nos jours.

Les manuels de grammaire

En 1933, la norme est le masculin, le féminin ne survenant que lorsqu'il est nécessaire pour expliquer un accord (genre des noms, passé composé, passé simple). Les notions fondamentales (sujet, complément d'objet, pronom, adjectif, temps des verbes, etc.) sont présentées au masculin. La connaissance et les métiers sont l'exclusif apanage des garçons et des hommes. Le masculin est omniprésent, le féminin en marge.

56 ans plus tard, on fait le même constat : les hommes sont des sujets, ils exercent différents métiers (dont médecin et pilote, incontournables) et s'adonnent à plusieurs activités. Ce faisant, non seulement ils gagnent leur vie, mais ils la gèrent. Les femmes sont soit mère, soit concierge (l'unique métier cité pour une femme en 1989 !) Les filles se contentent d'offrir des fleurs, de manger des glaces ou d'être jolies. Enfin on retrouve une fille fatiguée (p. 31) et une pleurnicheuse (p. 110), ce qui semble être le leitmotiv des manuels scolaires. Les filles et les femmes sont rarement présentées comme des sujets pensants, ce qui est sous-entendu par la fonction qu'on leur attribue dans la syntaxe : relativement peu de sujets mais beaucoup de compléments d'objet (ou compléments de nom). On constate donc, une fois de plus, que les exemples grammaticaux sont un concentré de stéréotypes sexistes.

Ajoutons que dans la plupart des tableaux de conjugaison, la 3e personne du singulier des verbes est uniquement présentée au masculin (je, tu, il, nous, vous, ils) ; parfois, la conjugaison est donnée

dans son entier, au début, puis le masculin l'emporte. On laisse de côté « elle », « on », « elles », ce qui a pour conséquence d'annuler purement et simplement le féminin.

Les manuels de lecture

Trois constatations principales sont à relever. Premièrement, les femmes autrices sont sous-représentées (entre 5% et 10%). Deuxièmement, les occurrences masculines sont supérieures aux occurrences féminines (de 4 à 23 fois). Et troisièmement, la représentation qualitative des garçons et des filles comme des hommes et des femmes est figée dans des rôles traditionnels et une représentation stéréotypée de ce qui est féminin et masculin, exactement comme le décrit Marina Yaguello (1978). A part dans le livre *Au fil des textes*, qui est le résultat d'une attention particulière à la représentation des filles, c'est le garçon qui va à l'école, apprend à lire, s'amuse, etc., tandis que la fillette est absente ou en retrait. Si l'on représente une activité mixte, c'est le garçon qui est actif et la fille qui regarde. Les métiers sont en grande majorité représentés par des hommes. Celui de médecin, qui apparaît dans la quasi-totalité des manuels, est, sauf exception, exercé par un homme. Les femmes, quand elles ont un métier, ce qui est rare, sont servantes, marchandes (généralement au service de leur mari boulanger, épicier, etc.), concierges, infirmières ou institutrices, donc essentiellement des métiers de service[1]. Le plus souvent, elles sont décrites comme des mères et des ménagères au service de la famille, intéressées surtout par la gestion quotidienne du foyer et par certains aspects de l'éducation des enfants : leur santé et leur bien-être matériel. La mère, sauf de très rares exceptions, n'exerce pas de profession et reste confinée à l'intérieur de la maison. Cet état la conduit à être une consommatrice : elle fait les courses, souvent avec sa fille qui, un jour, perpétuera ce rôle. L'homme en tant que père est peu présent. Il est à relever que la relation mère/fils, père/fils est très largement privilégiée par rapport à la relation mère/fille ou père/fille. Cette dernière est même totalement inexistante dans certains manuels. En revanche, la fille est souvent représentée en train de jouer un rôle maternel avec ses poupées ou son petit frère – jamais sa petite sœur. Tout ce qui est aventureux (une expédition), prestigieux (l'aviation) est l'apanage exclusif des hommes, et relayé par les jeux des garçons.

A propos de *Au fil des textes*, relu notamment par une commission féministe, s'il est vrai que plusieurs histoires intéressantes mettent en scène des héroïnes de caractère, offrant ainsi de beaux modèles d'identification aux écolières, le reste du manuel reste profondément sexiste. On peut même constater une péjoration de l'image des femmes : la figure de la mère, centrale dans les manuels du début du 20e siècle, a quasiment disparu ; le seul personnage principal féminin est une hystérique dans un avion et les métiers sont représentés par 79 hommes dans les 2 manuels, mais par 12 métiers de femmes dans celui de 1988 contre 14 dans celui de 1940…

En résumé, on peut dire que la norme reste le masculin, l'activité, les responsabilités sont l'affaire des hommes, tandis que le féminin est associé à la soumission et au service. Le garçon est omniprésent, privilégié, valorisé ; la fille est généralement désavantagée et dévalorisée.

Enfin, on constate que la discrimination existe du point de vue social : le monde décrit est idéalisé, passéiste, la plupart du temps sans conflit, dans des milieux traditionnels, souvent composés des deux parents et de deux enfants, un garçon et une fille. On ne parle pas des familles monoparentales, rarement du chômage, jamais de grèves, ni d'ailleurs de graves problèmes familiaux comme l'alcoolisme, la violence conjugale, la drogue, etc. Il s'ensuit que pour beaucoup d'enfants, le monde des manuels scolaires est en décalage avec leur quotidien. On peut dire que la norme qui régnait au 19e siècle : l'homme, bourgeois, de race blanche, perdure aujourd'hui dans les manuels scolaires.

Cela me conduit à poser l'hypothèse suivante : la représentation systématique du masculin comme paradigme du sujet conduit, inconsciemment, à ne considérer comme « sujet » (voire comme sujet pensant) que le masculin, c'est-à-dire le garçon, l'homme, et à reléguer le féminin, c'est-à-dire la fille, la femme, à l'état d'objet. Comme cela confirme les stéréotypes véhiculés par l'éducation et la société (les affiches publicitaires en sont un exemple édifiant), les filles ont toutes les peines du monde à se vivre comme sujet, à s'affirmer et à se sentir libres de choisir un métier, un compagnon, un style de vie, etc. Cela aura des incidences dramatiques dans leur propre existence. Il est donc d'une importance capitale que les responsables de l'éducation mesurent l'ampleur du problème et prennent des mesures de sensibilisation au sexisme.

Vers une éducation égalitaire

Si l'on veut porter remède à cette situation, dit Nicole Mosconi (1990), il faut analyser et remettre en question l'idéologie qui sert à l'imposer et à le légitimer. Mais comment faire cette démarche critique ? Ce genre d'idéologie est le plus souvent insaisissable parce que diffuse. On peut voir là une des raisons qui a longtemps permis de douter que le « sexisme » existe et soit une idéologie, alors

[1] Cela se vérifie également dans les faits : en 1991, sur le plan fédéral, les femmes occupaient 70% des métiers de services personnels (santé, enseignement, assistance sociale, médias, art). (OFS, 1993 : 61).

que tout le monde s'accorde à reconnaître que le féminisme en est une. D'autre part, on peut considérer que le fait que le discours du pouvoir (le discours masculin) soit tenu aussi par ses propres victimes (les femmes) est une preuve de la « réussite » de l'idéologie sexiste. Dès lors, comment repérer et analyser le sexisme comme idéologie ? Reboul nous donne une indication précieuse : l'idéologie diffuse « ne s'exprime que lorsqu'elle est contestée » (Reboul, 1980 : 26).

Catherine Valabrègue (1985 :11), quant à elle, relève qu'introduire le mot « sexisme » dans le milieu scolaire ne va pas de soi, mais qu'il n'y a aucune raison pour que les enfants connaissent le mot « racisme » et ignorent qu'il y a des discriminations dues au sexe.

Concrètement, il faudrait que le département de l'instruction publique de chaque canton s'implique dans la lutte contre le sexisme, donne des directives aux enseignant·e·s pour inclure la notion d'égalité dans leur enseignement, leurs exercices et leurs énoncés d'épreuves et d'examens, prévoie un accompagnement par les doyen·ne·s des différentes branches (après les avoir formé·e·s) et par des séminaires de formation continue, fasse refaire les manuels et surtout forme à l'égalité, dès le début et par des cours obligatoires, les futur·e·s enseignant·e·s, afin qu'ils et elles ne véhiculent plus de manière inconsciente les stéréotypes qui les ont modelé·e·s.

Références

Duru-Bellat Marie et Agnès Henriot – Van Zanten (1992). *Sociologie de l'école.* Paris : Armand Colin.

Fraisse Geneviève (1992). *La raison des femmes.* Paris : Plon.

Junod Huguette (1998). *De l'idéologie sexiste des manuels scolaires à une éducation égalitaire. Analyse de quelques manuels de lecture, de grammaire française et de méthodes d'allemand utilisés à Genève depuis la fin du XIXe siècles à nos jours.* Diplôme DES « Etudes femmes, Etudes genre », Genève : PFSE. (consultable sur le site http://www2.unil.ch/liege/Egalens/index.html)

Michel Andrée (1992). *Le féminisme*. Paris, Que sais-je ?, PUF (1ère édition 1979).

Mosconi Nicole (1989). *La mixité dans l'enseignement secondaire : un faux-semblant ?*. Paris : PUF, « Pédagogie d'aujourd'hui ».

Mosconi Nicole (1990). « La femme savante, figure de l'idéologie sexiste dans l'histoire de l'éducation ». In *Revue française de pédagogie*, 27-40.

OFS (1993). V*ers l'égalité ? Aperçu statistique de la situation des femmes et des hommes en Suisse.* Berne : Office fédéral de la statistique.

Reboul Olivier (1980). *Langage et idéologie*. Paris : PUF.

Valabregue Catherine (1985). *Fille ou garçon, Education sans préjugés.* Actes du colloque qui s'est tenu à Paris les 17 et 18 octobre 1984. Paris : Editions Magnard.

Yaguello Marina (1978). *Les mots et les femmes*. Paris : Payot.

Ambulancières et éducateurs du jeune enfant[1]. Références et stratégies sexuées dans les carrières pionnières

Josianne Bodart Senn

Ma recherche s'enracine dans une pratique journalistique. J'ai en effet rédigé des portraits professionnels pour l'orientation des jeunes à la recherche d'un métier. A cette occasion j'ai pu observer à plusieurs reprises que les jeunes filles qui choisissent des "métiers d'homme" - comme les bûcheronnes - paraissent au premier abord sympathiques aux hommes qui les apprécient comme "sportives". Pour Anne-Marie Daune-Richard et Anne-Marie Devreux (2003 : 71-90), les jeunes filles inscrites dans des filières masculines le font ou bien par ignorance ou bien par défi: les premières "ne savaient pas" et repensent - après coup - leur projet en le féminisant, tandis que les secondes lancent un défi aux hommes de leur famille et tentent de dépasser le destin des femmes de leur entourage, en particulier celui de leur mère.

A l'âge adulte, l'identité masculine ou féminine a déjà été construite. Il devrait alors être plus simple de s'aventurer dans un monde "marqué" par l'autre sexe. En outre, les expériences passées peuvent servir de références ou au contraire de repoussoirs pour avancer dans un monde inconnu, ou du moins peu familier, voire hostile. Les gardes forestiers que j'ai eu l'occasion de rencontrer ajoutaient qu'en général, ces jeunes filles ont de bonnes notes. Ils précisaient qu'elles pouvaient donc poursuivre avec un brevet ou une maîtrise, ce qui leur permettait de revenir dans les bureaux pour collaborer à des projets plus importants, pour planifier les travaux, pour assurer la sécurité, etc. L'écart pris en période d'adolescence est donc justifié, aux yeux de ces hommes, qui ont conscience de faire un "métier d'homme": ce détour par l'**extérieur** devient un avantage, à condition que ces femmes consentent à progresser dans la branche et par conséquent qu'elles se donnent les moyens de rejoindre à terme un **intérieur**, un travail de bureau, qui "finalement leur va mieux", disent leurs collègues masculins.

Femmes et hommes en situation atypique

Partant de cette expérience journalistique, j'ai voulu approfondir ma compréhension des parcours atypiques. C'est pourquoi je me suis tournée vers deux femmes actives dans un monde masculin (ambulancières, agissant dans l'urgence et sur la voie publique) et deux hommes engagés dans un monde féminin (éducateurs de la petite enfance, agissant dans la durée et dans le cocon de la sphère privée).

Ma première hypothèse est qu'il est plus simple d'être pionnier ou pionnière à trente ans qu'à quinze, la deuxième carrière permettant de faire reculer "l'impensable". Une seconde hypothèse est que, quel que soit l'âge, être un pionnier, ce n'est pas la même chose qu'être une pionnière. Les stratégies des unes et des autres risquent d'être très différentes.

Les résultats mis en évidence sont les suivants: avec l'âge, les stéréotypes de sexe tendent à s'atténuer; en situation atypique, les rapports entre privé et public se modifient; il ne s'agit jamais de caricaturer l'autre sexe; des stratégies sexuées peuvent resurgir en terrain atypique.

A deux ans déjà, un enfant indique correctement quel est son sexe et, à trois ans, il sait quel est le sexe des autres. Vers quatre ans, il sait que l'on garde le même sexe toute sa vie, même si l'on change d'apparence: un garçon qui se déguise en fille reste un garçon. Vers neuf ans, un enfant commence à nuancer les rôles liés à chacun des sexes. La psychologue Marie-Axelle Granié-Gionotti a montré que, pour évoluer, l'enfant a besoin que l'on soit très clair dans la précision des sexes: "L'enfant a besoin d'un cadre. Il a besoin de structurer son costume, avant de pouvoir le déstructurer, le désosser, pour créer sa propre tenue. Il est socialisé avant de pouvoir se personnaliser. Il a besoin d'avoir des repères clairs sur son sexe avant de pouvoir se débarrasser du carcan et du poids des stéréotypes." (Granié-Gionotti, 1997: 320). Ainsi, les stéréotypes de sexe sont une "esquisse" utile pour grandir, à condition de savoir l'effacer par après. Comme ils tendent à s'atténuer avec l'âge, les carrières atypiques débutent plus simplement lors d'un deuxième ou

[1] Les éducateurs interviewés étant genevois, je garde la dénomination exacte de leur formation, puisque celle-ci a été certifiée à Genève en 1997 ou 1998 sous l'appellation « éducateurs du jeune enfant ». Dans le canton de Vaud, ces mêmes personnes auraient été des « éducateurs de la petite enfance ».

d'un troisième choix. Avec le temps, "l'impensable" recule et d'autres "possibles" émergent.

Un idéal professionnel semblable

L'analyse structurale repose sur une mise en évidence des attraits et répulsions, que je résume ici dans le Schéma 1. Pour les quatre personnes interviewées, la routine et les procédures agissent comme "repoussoirs" dans la quête d'un travail valorisant, voire non aliénant. L'objet de quête de ces personnes en situation atypique est bien le travail **imprévu** opposé au travail **routinier**. Idéalement, ce travail investit un lieu **ouvert**, seul lieu de **vie** possible.

+ ETRE SEXUE ne suffit pas	ANTICIPER Hos: PREPARER A SORTIR (EN)CADRER Tous: CONSOLER et BOUSCULER	CAPACITES Indépendantes d'une "nature" sexuée encore en friche, à développer Fes: SORTIR, puis RAMENER Lieu de VIE Lieu OUVERT
	Attitudes CONSTRUCTIVES	**Travail IMPREVU**
- ETRE SEXUE suffit	**Attitudes DEFENSIVES**	**Travail ROUTINIER**
	Fes: autre chose que FLICS Hos: autre chose que NETTOYEUSES Tous: contre une caricature des FEMMES D'INTÉRIEUR	Lieu de NON-VIE Lieu FERME ROLES pré-établis en fonction d'une "nature" sexuée

Schéma 1: Récit de quête en situation atypique, tiré d'une analyse structurale des quatre interviews

Les sujets d'une semblable quête rejettent une quelconque "nature" féminine ou masculine. **Etre sexué** (femme ou homme) ne suffit pas pour exercer les métiers d'éducatrice du jeune enfant ou d'ambulancier. Que l'on soit homme ou femme, ces métiers s'apprennent: l'instinct maternisant n'est pas donné, de même que le sang froid devant le spectacle d'un corps blessé. Il n'y a donc pas, pour ces personnes, de **rôles** pré-établis en fonction d'une "nature" sexuée. En revanche, hommes ou femmes ont en eux des **capacités**, on pourrait aussi dire "potentialités", qui sont encore en friche et qui ne demandent qu'à être développées sur des terrains d'action moins familiers pour elles et pour eux. Quelles soient typiques de leur sexe ou de l'autre sexe, développer ces **capacités** enrichit la personnalité de ces hommes ou femmes, tout comme la présence d'hommes dans les métiers féminins (ou de femmes dans les métiers masculins) enrichit le métier.

Tout se passe comme si on voulait cumuler les impératifs valables pour les unes et pour les autres. Si les femmes ont tendance à **consoler** et les hommes à **bousculer**, les ambulancières ont conscience d'une mission complexe: il s'agit de **consoler** les blessés à transporter, de les rassurer, de leur apporter un indispensable confort, mais aussi de les **bousculer** en imposant une perfusion, un masque à oxygène ou un électrocardiogramme. De même, les éducateurs de la petite enfance savent tout autant **consoler** un tout-petit en pleurs que le **bousculer** par des jeux d'aventure ou une histoire de "grand méchant loup". On pourrait aussi montrer que ces carrières atypiques conjuguent **être** et **faire**: la part féminine privilégie le relationnel, le souci d'aller au devant de l'autre ou de lui plaire, tandis que la part masculine se centre sur l'action, l'intervention, la production ou la fabrication.

Il ne s'agit donc jamais de caricaturer l'autre sexe. Les éducateurs du jeune enfant rejettent les couleurs pastel tout comme les obsessions du "tout propre" et du "bien rangé": "nous ne sommes pas des nettoyeuses", précisent-ils. Les ambulancières refusent de parler d'actes de sauvetage héroïques et de s'affronter aux personnes violentes comme d'arbitrer des bagarres dans les bistrots: "nous ne sommes pas des flics", résument-elles.

Des stéréotypes de sexe à réactiver au besoin

Chez les personnes exerçant une carrière atypique, le découpage **privé / public** ne disparaît pas, mais leurs rapports se modifient. Pour les ambulancières, il s'agit de **sortir** d'une structure hospitalière, puis de **ramener** un blessé dans les meilleures conditions possibles. Pour les éducateurs du jeune enfant, il s'agit d'éveiller l'enfant dans une structure protégée mais avec la perspective de le **préparer à sortir** pour découvrir le monde.

En cas de tensions ou de remises en question, un repli sur les stratégies sexuées s'opère immédiatement. En situation atypique, les femmes mettent en avant leur faculté d'**anticiper** les besoins ou réactions de l'autre, tandis que les hommes insistent sur leur apport spécifique: "il faut savoir **(en)cadrer**" pour accompagner un petit dans sa croissance et le séparer de sa mère. Dans les situations difficiles, les femmes calculent les risques à prendre et puisent dans des valeurs sûres (un bagage médical pour les infirmières devenues ambulancières), alors que les hommes prennent davantage de risques (une indifférence devant l'excès d'hygiène manifestée par des collègues).

Avantages d'une lecture croisée

Pour traiter les nombreuses informations contenues dans les entretiens, j'ai utilisé l'analyse structurale développée à partir des années 1970 par Jean Remy (1990: 111-132) et son équipe à l'université de Louvain-la-Neuve (Belgique). Cette

méthode d'analyse qualitative a l'avantage de dégager les codes "possibles" (positifs et négatifs) pour la personne interviewée tout comme les codes "impensables pour elle" (même s'ils peuvent être prioritaires pour d'autres ou pour elle-même dans un autre temps). Le résumé présenté dans le Schéma 1 montre comment une lecture croisée de parcours de vie contrastés permet de comprendre le mécanisme de situations professionnelles atypiques. J'avais choisi les ambulancières et les éducateurs du jeune enfant pour leur rapport à l'espace **privé / public**. Bien d'autres secteurs restent à explorer.

Références

Granié-Gionotti, Marie-Axelle (1997). *Pratiques éducatives familles et développement de l'identité sexuée de l'enfant.* Thèse de doctorat, Toulouse.

Mosconi, Nicole et Rosine Dahl-Lanotte. « C'est technique, est-ce pour elles ? Les filles dans les sections techniques industrielles des lycées ». In *Travail, Genre et Sociétés*, 2003/9, 71-90.

Remy, Jean (1990). « L'analyse structurale et la symbolique sociale ». In Jean Remy et al. (Ed.) *Méthodes d'analyse de contenu et sociologie* (pp. 111-132). Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis.

Judith Butler, Antigone et la psychanalyse : quelques questions critiques

Muriel Gilbert

Mener une réflexion sur les nouvelles formes de parenté contemporaines: tel est le projet de Judith Butler dans un ouvrage intitulé *Antigone's Claim, Kinship between Life and Death,* paru en l'an 2000 à New York et dont la récente traduction française nous est parvenue sous le titre *Antigone : la parenté entre vie et mort.* Par nouvelles formes de parenté, Butler entend celles qui ne sont basées ni sur la "reproduction biologique", ni sur l'"hétérosexualisation de la famille" (Butler, 2003 : 74). Nous voici donc au cœur d'une réflexion qui se concentre sur la parentalité associée à la procréation médicalement assistée, d'une part, et sur la possibilité, pour les couples homosexuels, d'assumer officiellement des charges parentales, d'autre part. Le propos de Butler consiste entre autres à se demander dans quelle mesure ces formes nouvelles de parenté se laissent ou non penser à partir du cadre psychanalytique, et de la pensée lacanienne en particulier. C'est sur la figure tragique d'Antigone — la fille d'Œdipe et de Jocaste — que Judith Butler entend s'appuyer pour mener à bien son projet (Sophocle, *Antigone*). L'auteure voit en effet en cette héroïne grecque qui a sacrifié sa vie pour honorer la sépulture de son frère, celle qui fait "vaciller les règles instituées de la parenté". Et Butler d'affirmer : "Une révision de la psychanalyse à partir d'Antigone pourrait mettre en question l'hypothèse selon laquelle le tabou de l'inceste légitime et normalise la parenté basée sur la reproduction biologique et l'hétérosexualisation de la famille" (Butler, 2003 : 74).

Si le propos de Butler a le mérite de se situer au cœur de questions contemporaines tout à fait sensibles, il pose néanmoins un certain nombre de problèmes à notre sens, tant sur le plan psychanalytique que sur le plan herméneutique ou mythologique. C'est du moins ce que nous tenterons de montrer. Mais rappelons tout d'abord en quoi consiste la lecture psychanalytique du tabou de l'inceste, lecture qui confère à la figure tragique d'Oedipe une place centrale.

Du complexe d'Oedipe en psychanalyse

Clef de voûte de l'édifice psychanalytique, le complexe d'Œdipe permet entre autres à Freud de décrire comment l'enfant est progressivement amené à intérioriser la prohibition sociale de l'inceste sur le plan psychique. Inconsciemment aux prises avec des sentiments d'amour et de haine envers ses parents, le petit d'homme est peu à peu confronté à la menace — fantasmatique — de la castration qu'il prête à son rival (Freud, 1905; Freud,1923). Essentiel à la maturation psychique, le sentiment de culpabilité éprouvé à l'égard du vœu incestueux amène progressivement l'enfant à orienter son désir vers des objets d'amour autres que ses propres parents. Attribuée au père ou, plus largement à la fonction paternelle, la structuration du désir par l'interdit amène le petit d'homme à s'insérer dans le champ de la culture. Car, si la traversée oedipienne ouvre l'enfant à sa condition de sujet parlant et désirant, c'est qu'elle exige précisément la reconnaissance d'une loi signifiée par un tiers dans l'ordre symbolique.

A la prohibition de l'inceste, Freud associe la reconnaissance de la *différence des sexes et des générations*. L'enfant prend ainsi progressivement la mesure de l'irréversibilité du temps — celle-là même qui lui permet de se situer dans la filiation de ses parents. L'interdit fondateur qui permet à l'enfant de structurer son désir implique en ce sens de reconnaître le nécessaire enchaînement des générations. L'autre conséquence de l'intériorisation progressive de la prohibition de l'inceste concerne la prise en compte par l'enfant de la dualité biologique dont il est issu. Ce dernier est ainsi amené à réaliser que la différence des sexes est une condition nécessaire de sa conception, différence à laquelle il apprend ainsi à reconnaître un rôle central dans la reproduction sexuelle. Indissociables les uns des autres, les éléments de cette triade tissent la trame du sentiment d'appartenance à l'espèce humaine. Inscrit au croisement du collectif et de l'individuel, le complexe d'Œdipe contribue ainsi non seulement à éclairer le développement psycho-sexuel, mais aussi à fonder une anthropologie. Emblème tragique du discours psychanalytique, la figure d'Œdipe aura permis à Freud d'illustrer les affres auxquels conduit la transgression du tabou de l'inceste et de son corollaire, le parricide (Freud, 1923; Freud, 1950).

Discussion critique

C'est l'articulation entre *tabou de l'inceste* et *normes de parenté* que Butler entend discuter dans une optique psychanalytique. L'auteure paraît très claire : son intérêt concerne moins les obligations engendrées par le tabou de l'inceste — celles-là

même qui exigent de choisir un partenaire sexuel hors de la parenté (Lévi-Strauss, 1947) — "que les formes de parenté qu'il autorise" (Butler, 2003 : 38). C'est principalement la légitimité des normes établies à partir de ce tabou qu'elle cherche à expliciter, d'une part, et à discuter, d'autre part. "Il ne s'agit donc pas de relâcher les contraintes de l'inceste, mais de demander quelles formes de parenté normative sont comprises comme nécessités structurales à partir de ce tabou" (Butler, 2003 : 38). Si le questionnement de Butler n'entend donc pas critiquer la légitimité de l'interdit fondateur, il l'amène par contre à mettre en cause le lien qui unit indissociablement les éléments d'une trilogie jusqu'ici classiquement admise en psychanalyse, à savoir l'interdit de l'inceste, la différence des sexes et la différence des générations. L'ouvrage de Butler nous semble cependant entretenir une confusion entre *tabou de l'inceste* et *complexe d'Œdipe*. Le premier est une réalité d'ordre anthropologique et concerne les groupes humains; c'est ici au niveau social que se joue la dimension normative associée à cet interdit fondateur. Le complexe d'Œdipe appartient, lui, au référentiel psychanalytique; il vise à rendre compte des aménagements psychiques qu'exige l'intériorisation du tabou de l'inceste sur le plan individuel. Dans cette perspective, l'interdit est considéré comme norme symbolique. Même si les deux approches rendent compte à leur manière d'un même interdit fondateur, elles ne recouvrent de loin pas les mêmes réalités; elles se distinguent également en termes de points de vue. Respecter — ou transgresser — le tabou de l'inceste sur le plan social est une chose, d'ailleurs généralement relayée, codifiée et sanctionnée par la loi qui régit une collectivité. Transposée sur le plan psychique, les harmoniques incestueuses s'expriment par contre à travers la vie fantasmatique du sujet, attestant alors *inconsciemment*, et à des degrés divers, d'une confusion des sexes et des générations. Cette distinction, pourtant décisive, semble minimisée par Butler, ce qui peut, par moment, être source de confusion et affaiblir son argumentation (Butler, 2003 : 38).

Un autre point mérite à notre sens un examen détaillé : pour être à même d'intégrer des formes nouvelles de parenté, le complexe d'Œdipe devrait faire l'objet — et c'est ce que propose Butler — d'une discussion critique à partir du concept de genre. Seule une telle perspective permettrait de distinguer ce que Freud appelait la *différence des sexes* — notion éminemment anatomique à l'époque — de la *différence des genres* — qui renvoie, elle, au niveau des représentations sociales associées à la différence sexuelle. Une reprise critique du complexe d'Oedipe à partir du concept de genre appellerait en ce sens une ouverture du questionnement psychanalytique contemporain au sujet des nouvelles formes de parenté. D'où l'intérêt, comme le souligne Butler, de distinguer clairement les notions de *fonction paternelle*, qui renvoie au tiers symbolique, de celle de père — qui renvoie à la personne concrète du père, que celui-ci soit le père biologique ou non, ou réciproquement, que le père biologique assume ou non la fonction paternelle. De même les psychanalystes distinguent la notion de *fonction maternelle* de celle de *mère biologique*.

Une mise en discussion des normes de parenté dans le contexte de la procréation médicalement assistée, d'une part, et des couples parentaux homosexuels, d'autre part, paraît nécessaire. Mais que peut-on attendre de la psychanalyse dans ce débat? Faut-il espérer trouver en elle des points de repères qui permettraient de fonder des principes moraux à même de légitimer de nouvelles formes de parenté? Il est malheureusement des psychanalystes qui se sont crus ou qui continuent de se croire autorisés à aller dans ce sens. On a ainsi vu se développer des discours moralistes aux consonances homophobes, ce qui paraît à la fois déraisonnable et fort condamnable (Butler, 2003 : 78). Reste que la psychanalyse n'a à notre sens aucunement à se prononcer sur la *légitimité* ou l'*illégitimité* de normes sociales contemporaines. Ce serait en effet faire de cette école de pensée une nouvelle église ou un code moral, ce qui va à l'encontre de son éthique fondamentale. En cherchant non seulement à "décortiquer" l'articulation entre tabou de l'inceste et nouvelles formes de parenté, mais aussi à prendre appui sur la perspective genre pour légitimer ces dernières dans le cadre psychanalytique, Butler pourrait tomber dans le piège du vouloir faire énoncer une nouvelle norme sociale à la psychanalyse. Cette tentative est regrettable pour deux raisons au moins: c'est prendre la psychanalyse en otage d'un discours militant d'une part; et c'est réduire le questionnement critique qu'autorise la psychanalyse à un type de discours qui, sous prétexte de défier des positions dogmatiques, risque finalement de succomber à ce même piège.

Faut-il dès lors se priver du point de vue psychanalytique dans le débat contemporain? Certainement pas dans la mesure où cette école de pensée permet sans doute d'explorer l'intérêt *comme* le danger que peuvent représenter, sur le plan psychique, des pratiques sociales émergentes. En ce sens, c'est sans doute la question du *tiers symbolique* — et de ses conditions de possibilités — qui est centrale d'un point de vue psychanalytique: accéder à la constellation oedipienne suppose en effet de pouvoir progressivement contenir, au niveau psychique, l'expérience du manque occasionné par l'interdit de l'inceste, lui-même paradigmatique de la loi symbolique. Une discussion des nouvelles formes de parentalité à partir de la perspective psychanalytique aurait le mérite de nous rendre attentif et attentive à la nécessité du manque dans

la structuration inconsciente du désir par l'interdit de l'inceste.

Il se pourrait bien que cet espace de questionnement, ouvert par la psychanalyse, complique sensiblement la tâche des acteurs, des actrices et des décideurs et décideuses sociaux d'une part, et des parents en général d'autre part, que ceux-ci soit homosexuels ou hétérosexuels, et qu'ils soient devenus parents avec ou sans l'assistance de la procréation médicale. Reste la question de la différence des générations qui résiste, elle, à la critique qu'on peut énoncer à partir du concept de genre. L'examen détaillé de l'interprétation que formule Butler à propos de la figure d'Antigone nous permettra de mettre en question différents aspects de l'argumentation avancée par l'auteure en nous appuyant entre autres sur Lacan et Vernant (Lacan, 1959-1960; Vernant, 1967). Nous insisterons tout spécialement sur la thèse qui consiste à faire de la fille d'Oedipe et de Jocaste une figure de *la destitution de l'hétérosexualité*, interprétation qui ne va pas de soi.

Références

Butler, Judith (2003). *Antigone. La parenté entre vie et mort*. Paris : EPEL. (Edition originale américaine, 2000).

Freud, Sigmund (1905). *Trois essais sur la théorie sexuelle*. Traduction de P. Kœppel. Paris: Folio, 1987.

Freud, Sigmund (1923). *La vie sexuelle.* Traduction de D. Berger et al. Paris : Presses Universitaires de France, 1995.

Freud, Sigmund (1950). *La naissance de la psychanalyse*. Traduction de A. Berman. Paris : Presses Universitaires de France, 1996.

Lacan, Jacques (1959-1960). *Le Séminaire VII. L'éthique de la psychanalyse*. Paris : Seuil, 1986.

Levi-Strauss, Claude (1947). *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris : Mouton & Co et Maison des Sciences de l'Homme, 1967.

Sophocle. *Antigone*. Traduction de J. Grosjean. In *Eschyle. Sophocle* (pp. 567-620). Paris : Gallimard, 1967.

Vernant, Jean-Pierre (1967). « “Oedipe” sans complexe ». In Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet (1972) *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*. *I* , (pp. 75-98). Paris : La Découverte, 2001.

Mutilations génitales féminines en Europe : Abolition et résistances

L'exemple des Sénégalaises et Maliennes de France

Ndeye Tening Niang

Contexte de l'étude

Depuis plusieurs années, de multiples stratégies ont été mises en place pour combattre la pratique des mutilations génitales féminines. Aujourd'hui, près de dix ans après la conférence de Beijing sur les femmes, les efforts déployés n'ont pas pour autant permis de faire disparaître cette pratique. Ayant toujours été associée au continent africain, la pratique des mutilations génitales féminines traverse aujourd'hui les frontières avec les mouvements migratoires. L'OMS estime à plus de 75 millions les petites filles soumises chaque année à l'opération dans le monde. Elles sont souvent d'origine africaine. L'Europe est de plus en plus concernée. Il y a donc lieu de s'interroger sur les raisons qui expliquent la volonté des familles et exciseuses à poursuivre cette pratique ainsi que les succès limités des actions menées jusqu'à l'heure actuelle.

Les actions entreprises dans le passé et aujourd'hui encore se sont presque toujours heurtées à des pratiques fortement ancrées dans les mentalités, et à la méconnaissance des multiples complications immédiates, secondaires et obstétricales pour reprendre les termes du Professeur Henrion[1], liées aux opérations, ainsi qu'à des tabous relatifs à la sexualité. Une analyse du rapport à la culture d'origine, à la méconnaissance des conséquences, et à la sexualité représente une piste intéressante pour appréhender ces résistances et les succès limités des actions entreprises jusque-là dans les zones d'immigrations Européennes, notamment en France.

La France est en effet le pays d'Europe le plus concerné. Selon un document du Haut Conseil à l'intégration[2], plus de 35'000 jeunes filles et femmes seraient menacées d'excision en France; une estimation confirmée par le Ministère des affaires sociales qui soutient que 20 000 femmes et plus de 10 000 fillettes risquent d'être excisées sur le territoire français ; en 1992 déjà, 27 000 (filles et femmes) mutilées ont été recensées en France par le groupe des femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS).

Les jeunes filles soumises à ces pratiques en France sont fréquemment sénégalaises et maliennes, et elles vivent souvent avec leurs familles en Iles-de-France, dans les Bouches-du-Rhône, L'Eure, le Nord, l'Oise, le Rhône et la Seine-Maritime. Leurs parents reproduisent une idéologie léguée par leurs ancêtres. Cette idéologie ne tient pas compte du consentement des jeunes filles. Elle relève d'une pratique traditionnelle qui « doit être respectée » car elle fait partie du processus de socialisation des filles. C'est l'argument souvent défendu par les parents et les exciseuses. Dans beaucoup de sociétés africaines, les opérations sont considérées comme des épreuves par lesquelles toutes les jeunes filles doivent passer pour être considérées comme des femmes ; ainsi, les mutilées sont perçues comme de « bonnes » femmes qui font honneur à leur famille, leur communauté et surtout à leur conjoint. Celles qui échappent à cette épreuve sont considérées comme « impures » et ne peuvent prétendre au mariage dans leur communauté.

Depuis des siècles, ces croyances se transmettent de générations en générations. Mais aujourd'hui, suite à la mobilisation des femmes africaines, européennes et des activistes pour les droits des femmes, les mutilations génitales féminines sont inscrites à l'agenda international. Elles sont reconnues comme une violation des droits humains, des femmes et des enfants. Cependant en Europe, les instances juridiques ont eu du mal à trancher sur la pratique.

Le rapport à la culture d'origine des immigré·e·s a longtemps rendu la situation difficile, car il était délicat de prendre des décisions concernant des populations étrangères et de surcroît sur des pratiques qui relevaient de leur culture. Mais les dénonciations faites par les organisations de femmes, les agences spécialisées des Nations Unies, et d'autres organisations ont acculé les autorités juridiques européennes à trancher sur la question. Les mutilations génitales féminines sont dès lors reconnues par les tribunaux comme un acte criminel à réprimer.

[1] www.social.gouv.fr/femmes/gd_doss/integration_immigree/haut conseil_avis.pdf (pp. 35-38)
[2] Idem

Diverses lois ont été édictées dans différents pays, notamment la France. Mais si la promulgation de lois, la pression manifestée par les organisations de luttes ont un tant soit peu fait reculer la pratique, elles n'ont pas conduit à sa disparition. Des résistances sont toujours observées tant de la part des familles que des exciseuses, face à la lutte menée par des organisations visant la disparition de ces pratiques.

Comment peut-on expliquer ces résistances ? Comment se présentent-elles ?

Comment expliquer une volonté de continuer la pratique des mutilations génitales féminines en France malgré toutes les actions entreprises pour combattre le phénomène ?

Quelles sont les limites des stratégies mises en place jusque là ?

Comment la pratique est perçue par les jeunes filles qui y sont soumises ?

Quelles sont les implications en terme d'analyse de genre ?

Quelles peuvent être les alternatives face aux résistances ?

Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Mutilations génitales féminines : définition et origine

Selon le professeur Henrion[3], les mutilations génitales féminines recouvrent toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale, ou la lésion des organes génitaux féminins pour des raisons culturelles ou toute autre raison non thérapeutique. L'OMS en distingue quatre types, classés par le professeur en deux catégories : l'excision et l'infibulation.

« L'excision est l'ablation plus ou moins complète du clitoris et des petites lèvres, mutilation surtout pratiquée par des sociétés vivant en Afrique de l'ouest. L'orifice du vagin reste ouvert. Les rapports sont difficiles mais possibles.

L'infibulation est l'ablation du clitoris et des petites lèvres complétée par la section des grandes lèvres dont les deux mignons sont rapprochés bord à bord de telle façon qu'il ne persiste plus qu'une minuscule ouverture pour l'écoulement des urines et des règles, pertuis de la taille d'un crayon ou même plus petit. Cette variété d'infibulation est observée en Afrique de l'Est. Un type particulier se rencontre en Afrique de l'Ouest, notamment au Mali consistant à mettre à vif la partie interne des grandes lèvres rapprochées ensuite bord à bord. Dans l'un ou l'autre cas, le résultat est le même : la vulve a disparu remplacée par une cicatrice fibreuse et dure. Les rapports sexuels sont impossibles»[4]. Les complications liées à de telles interventions sont multiples « à la douleur violente de l'enfant et au risque d'hémorragie mortelle, s'ajoutent un risque de septicémie et d'infection par le tétanos, le VIH ou le virus de l'Hépatite B ou C. Les conséquences psychiatriques sont loin d'être négligeables et ces mutations entraînent des séquelles sur la vie sexuelle et éventuellement la fertilité de ces femmes ainsi que des complications lors des accouchements »[5].

Il faut rappeler que la pratique des mutilations génitales féminines ne date pas d'aujourd'hui. De nombreux écrits sont publiés sur l'histoire, les témoignages, les causes, les conséquences (Séverine, 1982 : 145 ; Saadawi, 1980 ; Belkis, 1981; Daigre, 1932 : 658 ; Mottin Sylla, 1990 : 24 ; Thiam, 1978 ; Patterson, 1987 ; Dirie et Miller, 1998) pour ne citer que ceux là. Ces recherches ont fait la lumière sur les origines, l'évolution et les conséquences de la pratique.

Les mutilations génitales féminines auraient donc commencé avec les Egyptiens entre 5000 et 6000 ans avant Jésus Christ. La pratique s'est par la suite poursuivie avec les Ethiopiens, Syriens et Perses. Dans son ouvrage intitulé « la face cachée d'Eve », Nawal El Saadawi souligne que l'excision « aurait été pratiquée à l'époque des pharaons » d'ou le terme « excision pharaonique » très connu au Soudan et en Afrique de l'Est et que, selon les mythes des pays de la corne de l'Afrique, l'infibulation pharaonique était appliquée pour protéger les femmes, pour éviter qu'elles ne soient violées au moment des razzias effectués par les arabes.

L'excision et l'infibulation ont été très vite adoptées par les autres populations africaines par la suite. Durant l'occupation coloniale, la pratique a tout simplement été ignorée par les colons qui « l'associaient à des mythes » (Daigre, 1932 : 658). Aujourd'hui, les mutilations génitales sont perçues différemment par les pays du Nord qui estiment que quels que soient les fondements à l'origine de ces pratiques, elles doivent être combattues car elles portent atteinte à l'intégrité et à la dignité de la femme, et qu'elles sont de surcroît une violation des droits de l'enfant. C'est ainsi que suite à de nombreux dénonciations et témoignages (Dirie, Waris et Miller Cathleen, 1998) de multiples stratégies ont été déployées pour combattre le phénomène. Mais cette volonté de combattre la

[3] www.social.gouv.fr/femmes/gd_doss/integration_immigree/hautconseil_avis.pdf (pp. 35-38)

[4] Idem

[5] Idem.

pratique des mutilations génitales féminines est loin d'être partagée par les familles et les exciseuses qui poursuivent les opérations.

Originalité de la recherche

Aucune étude scientifique n'a été conduite jusqu'ici sur le rapport entre les migrations internationales et les mutilations génitales féminines avec comme principal sujet les femmes sénégalaises et maliennes vivant en France. De plus les résistances des familles et des exciseuses face à la lutte contre la pratique n'ont pas encore été analysées dans une perspective de genre, ni la question des limites des stratégies déployées jusque-là pour combattre la pratique.

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les mutilations génitales féminines sont liées directement à un phénomène encore tabou dans la mentalité africaine : la sexualité. Ces pratiques relèvent aussi et surtout de croyances traditionnelles fortement ancrées dans les mentalités des familles et exciseuses, qui n'ont pas toujours conscience des conséquences. Ce rapport de la pratique à la sexualité, à la tradition et à la méconnaissance des conséquences explique aujourd'hui encore les résistances des familles et des exciseuses ; des résistances qui sont encore à l'origine des acquis limités observés dans le cadre des luttes contre les mutilations génitales féminines.

Appréhender le rapport de la pratique avec les différents déterminants précités - soit d'une part la sexualité, tradition, conséquence et d'autre part comment des familles, mais aussi des exciseuses rationalisent une volonté de poursuivre la pratique ? quelles sont les mécanismes des stratégies mises en place jusque-là ? - permet de saisir les logiques qui sous- tendent respectivement des manières de penser liées à la pratique et les limites de différentes actions menées jusqu'à l'heure actuelle. Par ailleurs une telle recherche, en envisageant d'analyser les résistances face à la pratique des mutilations génitales féminines sous l'angle des rapports sociaux de sexe, éclairera peut-être des aspects jusque-là ignorés dans la réflexion sur les migrations internationales et les mutilations génitales féminines.

Méthodologie

Les données que nous souhaitons recueillir nous orientent vers le qualitatif. La méthode qualitative est reconnue par la communauté scientifique, mais aussi par les chercheur·e·s comme étant efficace dans la recherche, l'explication et l'analyse d'informations non mesurables telles que les résistances. Par ailleurs, puisque nous avons opté comme cadre d'analyse le genre, nous utiliserons aussi les outils d'analyse de genre.

Références

Auffret, Séverine 1982. *Des couteaux contre les femmes*. Paris : Grasset.

Daigre, R.P. 1932. « Les bandas de l'Obangui-Chari », in *Anthropos* XX VII, 1932, 647-695.

Deslauriers, Jean-Pierre (1991). *Recherche qualitative*, *guide pratique*. Montreal : Mcgrawhill.

Dirie, Waris et Cathleen Miller (1998). *Fleur du Desert*. Paris : Albin Michel.

El Saadawi, Nawal (1980). *La face cachée d'Eve*, *The Hidden face of Eve*. Paris : Zed Press.

Georgis, Belkis (1980). *Excision en Afrique*. Dakar : AFARD.

Patterson, Chantal (1987). « Les mutilations génitales féminines, l'excision en question ». *Présence Africaine* n° 141, 161-172.

Thiam, Awa (1978). *La parole aux négresses*. Paris : Denoël.

Mottin-Sylla, Marie-Héléne (1990). *L'excision au Sénégal*. Séries Etudes et recherches, *Enda* n° 137.

Domination masculine et changement social : la migration, une opportunité de re-négocier les relations de genre ?

Anne-Line Rodriguez

La migration constitue-t-elle une opportunité de renégocier les relations de genre ? Pour les femmes qui migrent dans un pays où la séparation des espaces et activités entre les sphères publique et privée est moins « stricte » que dans leur pays d'origine, la migration est-elle l'occasion de remettre en question les rôles traditionnellement assignés entre époux ?

Dans le cadre d'un travail de diplôme, mon objectif est de répondre à ce questionnement, à la lumière d'un cas, celui d'un groupe de femmes migrantes originaires du Pakistan vivant à Londres. A travers cet exposé, j'aimerais d'une part mettre en évidence la nécessité d'une approche des relations de genre en termes de division du travail entre les sphères privées et publiques. D'autre part, j'expliciterai les limites d'une perspective centrée sur le pays d'arrivée et tenterai finalement d'en montrer les implications pour l'étude des questions à l'intersection du genre et de la migration.

Privé/public et division du travail productif et des activités sociales

Un des apports de la théorie féministe matérialiste (Delphy, 2001), a été de mettre en évidence les origines sociales et non naturelles de la domination masculine. Ainsi, pour être comprise, l'oppression des femmes doit être rapportée à l'exploitation économique de leur travail domestique. Produit dans le cadre de la relation conjugale, le travail domestique est considéré traditionnellement comme non-productif, comme ne constituant ni un vrai travail, ni une partie du travail productif.

La division du travail est en réalité induite par la hiérarchie entre les genres qui lui est antérieure, c'est-à-dire la force du masculin sur le féminin. Dans les sociétés les plus diverses, la domination masculine s'exerce ainsi autour du pivot de la division des espaces sociaux, soit des espaces publics et privés entre hommes et femmes ainsi qu'aux rôles et ressources qui sont associés à chacun de ces espaces (Bourdieu, 1998).

A cette division correspond non seulement une différenciation des espaces, rôles et ressources entre hommes et femmes, mais un lien de dépendance du privé par rapport au public : en effet, participer à l'espace public signifie accéder au revenu, au contrôle des ressources et par-dessus tout, à la sphère du pouvoir et du contrôle social.

Comment s'exprime la division entre les espaces privés et publics ? La division sexuelle est inscrite, d'une part, dans la division des activités productives (y compris du travail domestique). L'exemple des femmes pakistanaises nous renvoie ici à leurs activités professionnelles et non-professionnelles exercées à l'extérieur et à l'intérieur du foyer. D'autre part, cette division s'exprime dans la répartition des activités sociales. A ce niveau sont prises en comptes toutes les interventions impliquant des échanges interpersonnels, qu'ils aient lieu dans le cadre d'un centre femmes, de l'Ecole ou lors de simples déplacements.

Si la séparation entre les activités publiques et privées structure les sociétés actuelles en dépit de nombreux changements sociaux et de la condition féminine, on entrevoit toutefois des états différenciés de ce rapport dans l'espace et dans le temps. En Europe, les mouvements sociaux ont été ces dernières décennies à la base de profondes transformations de la condition féminine, ce qui a permis notamment une entrée des femmes dans l'espace public et une distanciation des femmes par rapport au modèle traditionnel de la condition féminine. Malgré la permanence de la division hiérarchique, une transformation historique de la frontière public-privé à ce niveau n'a pas été observable partout, au même moment ou de la même manière.

Nombreuses sont les femmes qui migrent dans un pays où la division entre les espaces physiques public et privé présente un état différencié, voire est relativement moins marquée que celle mise en œuvre dans leur pays d'origine. Tel est le cas des pakistanaises ayant migré au Royaume-Uni dans les années 70'-80'. Partant de ce constat, il est possible de d'interroger plusieurs points concernant les relations de genre. Y a-t-il un potentiel « ré-équilibrage » entre hommes et femmes entre les espaces et activités publics et privés ? La migration est-elle une situation de re-

négociation des pratiques relatives au travail productif et aux échanges sociaux ? Y a-t-il une répartition du pouvoir corrélative aux éventuels changements dans les pratiques et des formes de ces re-négociations ?

Au-delà de la perspective de l'acculturation

Quelles sont les prémisses de l'hypothèse de la migration comme facteur de changement dans les relations de genre ?

Le thème des changements dans les relations de genre, et surtout celui de la condition des femmes en situation de migration, a donné lieu à des constructions et représentations des femmes migrantes extrêmement contrastées : d'abord occultées par les recherches sur la migration, les femmes migrantes ont été, tour à tour, catégorisées comme « femmes au foyer », « soumises » et « analphabètes », tantôt présentées comme des femmes « occidentalisées », modernes, émancipées. Dans une perspective linéaire, simplificatrice, elles ont été l'objet de nombreux stéréotypes, parfois calqués sur ceux attribués aux femmes autochtones ou en opposition avec elles, parfois construits par rapport aux hommes immigrés ou par contraste supposé (Morokvasic, 1984). Le postulat à la base de ces approches est, implicitement ou explicitement, celui d'une acculturation au pays d'arrivée. Si cette perspective a une portée largement ethnocentrique, parmi les migrant·e·s, elle réserve un traitement particulier aux femmes de ce groupe : en les représentant notamment en gardiennes de la tradition, elle se révèle également androcentrique.

Pourtant, la réalité des recherches effectuées dans le domaine ainsi que les observations du terrain permettent de dégager une série de thèses ou de facteurs discriminants en termes de changements ou de permanences dans les relations de genre en situation migratoire : multiplication des rapports de domination, positions dans le processus de production rémunérée, étapes et signification de la migration familiale, place dans les réseaux communautaires, etc. Au-delà de l'influence de valeurs culturelles modernes, ces thèses mettent en évidence le poids des arrangements structurels. Devant la « force de la structure », c'est le rapport entre les positions des femmes migrantes dans le pays d'origine et celles dans le pays d'arrivée qui demande à être élucidé.

Ainsi, face à la relative autonomie des pratiques, par exemple le fait que ces pratiques sont connectées à des institutions qui leur imposent historiquement des contraintes, la réalité apparaît comme complexe et diversifiée et de ce fait difficilement réductible à une analyse centrée sur le pays d'arrivée - analyse représentant en définitive les femmes migrantes soit de façon extrêmement pessimiste en victimes ou à l'opposé comme passant de la tradition à la modernité. Une des implications de ce constat, pour la compréhension des pratiques entre les femmes pakistanaises et leur époux au niveau de la division du travail productif et des activités sociales, est leur mise en perspective avec d'une part les conditions socio-historiques de l'émigration pakistanaise et d'autre part, les structures d'arrivée et mécanismes de l'immigration au Royaume-Uni.

Références

Bourdieu Pierre (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil.

Delphy Christine (2001). « Critique de la raison naturelle ». In *L'ennemi principal. 2. Penser le genre* (pp. 7-53). Paris : Syllepse.

Morokvasic Mirjana (1984). « Birds of Passage are also Women ». *International Migration Review*, 18, 886-907.